

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2018

du lundi 29 octobre 2018

Procès-verbal de la séance 5-2018 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur David Stauffer

Lundi 29 octobre 2018 à 20h10, à Castelmont.

M. le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux, à la Municipalité, à l'éventuel public, à l'équipe de Sonomix qu'il remercie pour son travail. Il remercie également Monsieur Bartholomei pour son exposé de tout à l'heure.

M. le Président prend la parole :

« Comme vous vous en apercevez, je vais œuvrer ce soir avec une main. Fort heureusement, c'est celle qui me permet d'actionner la clochette. Même sous traitement anti douleurs, je dispose de toutes mes facultés mentales. Même si l'exercice pourra être quelque peu éprouvant, je vous remercie de votre compréhension le cas échéant. Je vous souhaite une bonne séance et je passe la parole au secrétaire du Conseil, M. Turrian, pour l'appel. »

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 63

Excusées : 10

Retard : 2

Absents :

Démissions : 1

Future admission : 1

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

M. le Président précise que l'ordre du jour a été adressé aux Conseillers conformément aux modalités et aux délais prévus par la Loi du 28 février 1956 sur les Communes et par le Règlement du Conseil communal.

M. le Président informe qu'il modifie quelques points de l'ordre du jour. Le point 2 qu'il propose de considérer comme étant traité avant l'ouverture de la séance pour des raisons de timing et l'autre modification concerne les points 11, 12 et 13. En effet, le point 12 sera consacré à la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur Jean-Pierre Dupertuis « l'Ouest lausannois sera la cobaye d'une police unifiée. Pourquoi ? Quelles seront les incidences techniques et financières futures ? », interpellation déposée le 24 septembre dernier.

Le point 13 sera l'objet d'une autre réponse municipale, celle de la question écrite de M. Deillon portant sur l'utilisation de la nouvelle place communale du collège-centre. Le point 14 portera ainsi sur les motions, postulats et interpellations, le point 15 sur les questions et divers et enfin le contre-appel éventuel au point 16 de l'ordre du jour.

M. le Président passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. **Présentation des développements réalisés par la société CADQUEST SA depuis sa création en 2011, par son Directeur, M. Adriano Bartolomei (effectuée avant les opérations préliminaires) ;**
3. **Procès-verbal du 24 septembre 2018.**

M. le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si la parole est sollicitée sur le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 24 septembre 2018 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie le secrétaire du Conseil pour son travail.

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Correspondance

M. le Président précise qu'il était en vacances à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, peu avant son opération. Le Bureau a délégué Madame Rebecca Joly, 2^{ème} Vice-Présidente, au week-end paroissial du 6 octobre de la paroisse St-Etienne et M. le Président l'en remercie.

M. le Président précise que le Bureau a reçu également la démission de Monsieur Sergei Aschwanden, qui était Vice-Président du Conseil communal. Il donne lecture du courriel reçu :

Par ces quelques lignes, je vous annonce ma démission du Conseil communal pour des raisons privées (déménagement dans la Commune voisine de Jouxens-Mézery).

C'est avec un pincement au cœur que je quitte le Conseil. Je tiens à vous faire part du plaisir passé pendant ces deux années au sein du dit Conseil.

Pour moi, la vie politique continue au niveau du Grand Conseil et malgré le fait que je change de district (sous arrondissement lausannois), j'ai la chance de pouvoir rester un député de l'Ouest-lausannois et continuerait donc à m'engager et à défendre ce district jusqu'à la fin de la législature cantonale.

En vous souhaitant des débats constructifs et en vous remerciant de l'attention portée à ces quelques lignes, je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, mes meilleures salutations.

Sergei Aschwanden.

M. le Président rappelle qu'il ne l'avait pas remercié quand il était encore présent lors du dernier Conseil. Il profite de le faire à l'occasion de cette retransmission, pour autant qu'il nous regarde. M. le Président prend la parole :

« Cher Sergei, je te remercie pour ton engagement pour notre Commune. Je te souhaite une bonne continuation à Jouxens-Mézery bien sûr, dans les alpes vaudoises aussi, ainsi qu'au Grand Conseil où je te remercie de continuer à défendre les intérêts de l'Ouest lausannois. »

M. le Président précise que l'élection du nouveau Vice-Président se fera lors de la prochaine séance, normalement le 12 novembre prochain.

M. le Président ajoute qu'il a reçu deux autres courriels. Le premier de Monsieur Samuel David en réaction immédiate à la démission évoquée maintenant, qui fait part du désir du groupe de faire assermenter un nouveau membre. L'assermentation se fera au point 8 de l'ordre du jour. Le second courriel provient de Monsieur Charles-Henri Exquis qui informe d'une rocade à la commission de gestion. Monsieur Christian Maillard remplacera Monsieur Exquis pour les trois prochaines années. Le Président y reviendra au point 9 de l'ordre du jour pour les élections complémentaires.

M. le Président passe maintenant au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications du bureau

M. le Président rappelle tout d'abord la prochaine séance du 12 novembre. A la demande du Président du groupe PLR, il y aura en tout cas une grande salle à disposition dès 18h00 au Grand Conseil. Il ajoute qu'il y a aussi une 2^{ème} salle à disposition si un autre groupe veut se réunir avant la séance plénière. La buvette sera aussi accessible dès 18h00 pour se réunir, ainsi que la salle principale du Grand Conseil où le Bureau se réunira à partir de 18h45. La visite aura lieu à 19h30 et non à 19h00. 30 minutes suffiront pour faire le tour des locaux. Dans la mesure où le Conseil siègera hors de son espace habituel, quelques habitudes seront rompues et il se peut qu'il faille un peu chercher. M. le Président demande un peu de compréhension, voire d'autonomie lors de votre arrivée sur les lieux. La séance suivante sera celle du 10 décembre et comme annoncé, celle de relevée le 11 décembre, ce qui a pour conséquence que la séance du 17 décembre, sur proposition de la Municipalité, est annulée. Il n'y a pas de points lors de la séance du 17 décembre, ils seront traités cas échéant lors de la séance du 10 décembre.

M. le Président communique les dates de rediffusion de la séance d'aujourd'hui transmises par Sonomix.

Les dates sont les suivantes :

- Le vendredi 2 novembre 2018 à 20h00
- Le samedi 3 novembre 2018 à 14h00
- Le dimanche 4 novembre 2018 à 19h00

M. le Président précise que le Bureau n'a pas d'autre communication et il passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Communications municipales

M. le Président précise que le Bureau n'a rien reçu. Il demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tenait à vous informer de l'incendie qui a eu lieu aux vestiaires et à la buvette du FC Prilly Sports, si vous n'êtes pas encore au courant. L'incendie a ravagé notamment la charpente du bâtiment dans la nuit du 16 au 17 octobre, incendie qui a forcément choqué tous les utilisateurs plus ou moins réguliers du site, ainsi que le comité et l'ensemble du club de foot du FC Prilly Sports. Nous avons eu quelques informations concernant cet incendie. Un rapport indique qu'il s'agit d'un incendie qui est probablement dû à un problème technique, probablement pas d'origine criminelle, l'enquête a conclu à un problème technique. Nous sommes pour l'instant en train d'assainir le bâtiment avec l'enlèvement de toute la charpente qui a été calcinée. Un ingénieur civil va étudier l'état des murs pour voir si la structure est encore plus ou moins satisfaisante et si on peut repartir de là. En tout état de cause, la Municipalité va réfléchir à l'avenir de cette buvette, de ces vestiaires et de quelle manière on va reconstruire ce bâtiment. Merci.

M. le Président remercie M. le Municipal et demande si la parole est encore demandée par la Municipalité.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors au point 7 de l'ordre du jour.

7. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Monsieur le Conseiller Youri Hanisch (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les délégués des 8 communes membres de l'ORPC Rolle ont été convoqués à une séance qui s'est tenue mardi 2 octobre 2018. A cette occasion, le budget 2019 a été approuvé à la majorité des membres présents.

Quelques chiffres : les revenus sans les participations des communes sont budgétés à CHF 123'400.-. Les charges à CHF 1'479'800.-. La différence portée à charges des communes s'élèverait à CHF 1'356'400.-. Dans les comptes 2017, CHF 1'243'486,87. Pour terminer, dans le budget 2018, CHF 1'367'300.-.

La répartition entre les communes est basée sur 75'576 habitants. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux pour Prilly, excusez-moi, je vous les redonnerai volontiers si vous le souhaitez. Notre part s'élèverait à CHF 217'254,45. Pour le budget 2019, cela représente une dépense de CHF 17,95 par habitant, soit CHF 17,05 en 2017. Dans le budget, il est prévu dans les comptes de traitement un montant de CHF 46'000.- pour l'engagement dès le 1^{er} septembre 2019 d'un chef opération, nouveau poste à l'Etat-major. Cet EPT supplémentaire sera partiellement compensé dans les prochaines années par des départs à la retraite d'employés à temps partiel, qui ne seront pas totalement repourvus. Merci.

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf (PLR) a la parole

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le vendredi 26 septembre 2018 à 20h00 à la salle communale de Jouxens-Mézery. Le but principal de cette séance est d'adopter le préavis no 3-2018, rapport de gestion du comité de direction pour l'année 2017, d'adopter le préavis no 4-2018, budget 2019. Malheureusement, à la surprise des commissaires, pour des raisons de délais et de dysfonctionnement, la commission de gestion et des finances ne peut pas fournir de rapport. Le Président, M. Pisani, désire cependant passer au vote le budget 2019. Le résultat de celui-ci est de 8 voix pour, 0 contre, 6 abstentions. La majorité des 2/3 n'étant pas atteinte, celui-ci est refusé. Pour résoudre ce problème, une nouvelle séance est fixée au 27 novembre 2018, 20h00, à la salle du Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne.

M. le président demande s'il y a d'autres interventions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Assermentation(s)

M. le Président précise comme indiqué que le Conseil va accueillir un nouveau membre. Il passe la parole au Président du groupe PLR pour proposer, voire présenter le candidat.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter Monsieur Michael Dupertuis qui est âgé de 27 ans, il nourrit un intérêt vif pour la vie politique communale depuis plusieurs années, en tout cas 7-8 ans. Il est actuellement laborantin au CHUV et je vous prie donc de lui faire bon accueil.

M. le Président appelle donc Monsieur Michael Dupertuis à s'avancer devant le bureau et demande à l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

M. le Président lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Michael Dupertuis : « je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations à Monsieur le Conseiller Michael Dupertuis (PLR) pour son assermentation et l'invite à regagner les rangs de son parti.

M. le Président précise qu'avec cette assermentation, le Conseil est à nouveau au complet avec 75 membres.

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Election(s) complémentaire(s)

M. le Président précise que le Conseil va procéder à l'élection d'un membre à la commission de gestion en remplacement de Monsieur Exquis. Il précise que l'article 42 du Règlement donne compétence au Conseil d'élire une commission de gestion charge à elle ensuite de s'organiser librement. Pour la rocade précitée, Monsieur le Président demande au Président du PLR s'il souhaite ajouter quelque chose ou si l'on peut procéder directement à l'élection de Monsieur Maillard.

M. le Président demande formellement si une autre candidature est proposée.

Aucune autre candidature n'est proposée.

M. le Président d'élire Monsieur Christian Maillard à la commission de gestion par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis municipal N° 6-2018 soumettant l'arrêté d'imposition pour l'année 2019.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a un préavis avec un amendement municipal et ensuite un rapport de gestion. Il propose de procéder de la manière suivante : entendre tout d'abord la rapportrice de la commission des finances et ensuite d'étudier point par point, respectivement chiffre après chiffre, l'arrêté d'imposition lui-même. Il y aura ensuite la possibilité en procédant chiffre après chiffre, de passer d'un impôt à l'autre et de modifier cas échéant l'arrêté d'imposition. Enfin, en fonction des conclusions, l'arrêté d'imposition modifié ou non sera adopté. Le Président ajoute qu'il proposera également pour les votations à faire sur l'étude de fonctionner avec 4 scrutateurs, de manière à gagner en vitesse et en précision sur les éventuels calculs.

Avant d'appeler Madame la rapportrice de la commission des finances, M. le Président passe la parole à la Municipalité qui, par son amendement amené devant la commission des finances, a l'occasion de fixer le décor et de ramener tout le monde au même stade de discussion.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En effet, nous avons choisi en tant que Municipalité d'intervenir à double titre ce soir. Je le fais sur plan général, sur le plan de la forme, notamment de la forme du rapport de la commission des finances sur lequel nous avons quelque chose à dire, comme vous avez eu quelque chose à dire sur le préavis fiscal et ensuite, notre collègue Antoine Reymond défendra le fond de la position municipale sur les différentes conclusions du préavis et des amendements, etc. et tout ce qui se référera à cet objet.

Mesdames, Messieurs, tout en rappelant que notre administration et la Municipalité doivent affronter une situation pour le moins particulière et difficile depuis le mois d'avril, absence de boursier, c'est avec consternation que les cinq Municipaux ont pris connaissance du contenu de cet important document qu'est le rapport de la commission des finances, non dans ses décisions ou amendements liés à cet important objet, parce que dieu sait si le jeu politique est ce qu'il est et c'est bien normal, mais bien dans le ton et les remarques et usages du conditionnel plutôt désagréable, voire méprisant sur le mode de gestion temporel de votre Municipalité de cet objet incontournable. Visiblement, il est temps que cette législature se termine, car celui qui vous parle et ses collègues sont très clairement incompetents, jugés plutôt au travers des morceaux choisis tirés du rapport de la commission des finances que je cite et que je commenterai.

Je cite : la Municipalité paraît avoir présenté le budget et le préavis fiscal dans la précipitation. Cette hâte confine à la brusquerie.

Commentaire : à l'instar de la Commission des finances, c'est vrai que c'est surtout l'Administration et la Municipalité et la Bourse qui ont été également ou surtout soumises à une certaine brusquerie par les délais imposés.

Je cite : la Municipalité aurait pu attendre que les économies annoncées soient effectives.

Commentaire : il faut croire que la commission des finances n'est pas certaine que les annonces proposées par la Municipalité ou données par la Municipalité sur les économies soient suivies d'actions concrètes, bonjour la confiance.

Je cite : le retournement soudain éveille la suspicion.

Commentaire : éveille ? confirme plutôt la suspicion.

Budget 2019 pas suffisamment précis et rigoureux. En clair, ces apprentis sorciers qui nous gouvernent.

Dès lors que le Budget contienne des erreurs. Incertitudes, oui, erreurs non !

Une certaine contrariété s'installe, paraît-il., persiste !, oserai-je compléter.

Il aurait été adroit de patienter. De là à dire que nous sommes maladroits, ou pour certains gauches, tout en étant de droite.

La Municipalité n'aurait-elle pas agité à l'emporte-pièce ?

Hâte, précipitation, brusquerie, emporte-pièce. Festival de synonymes !

Il faut que la population dans son ensemble contribue plus qu'elle ne coûte.

Alors ça, c'est le pompon ! Je m'excuse. Doit-on demander désormais à l'office de la population que tout nouvel arrivant produise une attestation de revenu imposable, avant de procéder à son inscription à Prilly ?

La Municipalité a pêché par excès de prudence au contraire de 2018 ou c'était l'inverse.

Peut-être en 2020, serons-nous enfin performants ?

Le projet d'augmentation suivi d'un amendement assez soudain et mal aisé donne l'impression que la Municipalité avance à vue.

En aucun cas, mais en effet, sans longue vue sur 2020 !

Les représentants de la Municipalité sont libérés. Svp, sans trace de remerciements d'usage, de là à croire que nous étions prévenus et mis en examen, il n'y a qu'un pas que je franchirai.

Tout ce florilège de gentillesse en huit pages. Nous concevons que nos fonctions et actions sont sujettes à la critique, c'est normal, c'est le jeu politique à nouveau et nous l'acceptons. Par contre, venir ainsi dans des termes aussi peu amènes, voire plus, alors que tous les éléments factuels ont été apportés à la commission des finances pour lui permettre de comprendre la situation particulière de cette année et du préavis fiscal qui lui est rattaché, n'est pas admissible.

Je ne vais pas vous prendre trop de temps, mais c'est le cas de dire, mais puisque c'est surtout ce que l'on nous reproche en matière de timing et de respect des délais qui nous sont imposés par votre Règlement, Monsieur le Président. Envoi des documents, 22 jours avant le Conseil, nous ne pouvions pas faire autrement que de déjà finaliser un projet de budget en rapport avec la première fixation du taux fiscal pour 2019. Aurions-nous fait fait différemment et non réglementairement que vous nous l'auriez vertement reproché. Alors, forcément, lorsque nous avons eu les nouveaux renseignements sur ce que le Canton nous donnait en compensation des pertes de la RIE III, que nous étions le 9 octobre, soit à 20 jours de la séance que nous tenons ce soir, donc totalement hors délais si nous n'arrivions pas à faire quelque chose pour vous informer de cette modification.

Nous n'avons donc pas eu d'autre choix que de faire une nouvelle analyse et ensuite, en effet, de donner ça dans une certaine précipitation. Non, nous l'avons fait en réussissant même l'exploit en deux jours de changer le budget, sommes, commentaires, préavis fiscal qui, avec les nouveaux éléments, n'étaient plus adaptés à la nouvelle situation. Deux jours et deux nuits ont suffi pour vous envoyer à toutes et à tous des documents corrigés, tant pour l'amendement au préavis fiscal dont vous avez parlé, Monsieur le Président, que pour un nouvel extrait du budget. Naviguons-nous autant à vue que ce que dit la commission des finances ?

Je terminerai cette intervention sur la supposition, là aussi contenue dans le rapport de la commission, que c'est dans la crainte d'un référendum contre une hausse d'impôts que la Municipalité aurait retiré les 3,5 points.

Alors même s'il est vrai que gagner un référendum contre des adversaires opposés à une hausse d'impôts relève des travaux d'hercule, voire de l'impossible, je crois qu'en l'occurrence, c'est plutôt certains ou certaines qui ont été surpris, voir déçus ou frustrés qu'on leur pique leur jouet électoral et que de votations, il n'en ait plus, mais de là à nommer les membres du comité référendaire, dont on a appris l'existence, qui était déjà en formation et qui n'a plus sa raison d'être, c'est une chose à laquelle je ne me risquerais pas au risque d'en oublier.

Dernière chose, je certifie, Mesdames, Messieurs, sur l'honneur, qu'aucun membre de la Municipalité, Syndic en tête, n'a été invité à Dubaï ou Monaco, dans un cinq étoiles par un entrepreneur ou promoteur de la région, avec lequel nous avons actuellement quelques relations et objets. Merci de votre attention.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour faire suite aux propos de M. le Syndic, j'aimerais apporter quelques clarifications et précisions qui sont appelées par le texte de la commission des finances.

En page 2, sous délibérations de la commission des finances, il est mentionné : « de la précipitation dans l'élaboration du préavis d'imposition et du budget ». J'imagine Mesdames et Messieurs que peu d'entre vous pensent que la Municipalité ne maîtrise pas des processus aussi complexes et importants. Je vous rappelle que dès que nous avons connu des chiffres des comptes 2017, nous avons en quelque sorte débuté un nouveau processus budgétaire. Moins CHF 500'000.- d'économies sur l'exercice en cours, décision municipale en vue du budget 2019 et économie de - 5%, élaboration de scénarios relatifs à une hausse du point d'impôt. Il y a là, vous l'imaginez bien, tout un processus qui exclut toute précipitation.

De la brusquerie, disons de la rapidité dans la décision, comme il convient à un exécutif confronté quand même à cette triste nouvelle. Je suis frappé qu'il n'y ait pas plus de personnes, y compris à la commission des finances, qui se réjouissent que nous ayons eu grâce à la motion Mischler et au travail de l'UCV, CHF 1'300'000.- de plus à verser à notre budget 2019. C'est quand même une bonne nouvelle et que cette bonne nouvelle arrive sur la table de la Municipalité dans des délais brefs, nous obligeant au vu des délais réglementaires qui viennent d'être rappelés, il est normal que nous devions agir avec rapidité, mais non pas avec brusquerie.

C'est bien parce que le processus budgétaire et l'élaboration du préavis fiscal étaient maîtrisés que nous en connaissions évidemment les rouages, qu'il nous a été possible d'en un temps très bref, d'analyser tranquillement et calmement la situation, de prendre en séance de Municipalité les décisions qui s'imposaient et de laisser tout de même deux jours, ce qui n'est pas beaucoup, au service de la Bourse de pouvoir vous présenter un budget mis à jour. Qui pourrait penser parmi nous que tout ce travail aurait pu être conduit dans la précipitation, voire que nous naviguons à vue et aboutir un projet de budget insuffisamment précis et rigoureux ? Je pense que ceux-là sont minoritaires. Que certains d'entre vous ne soient pas d'accord avec les conclusions politiques tirées par la Municipalité, c'est le jeu démocratique, cela vient d'être rappelé. Mais, je ne puis admettre que l'on laisse ainsi entendre que le service de la Bourse ne ferait pas son travail. Je veux ici les remercier pour tout leur travail en votre nom à tous, du moins je l'espère.

Il faut bien différencier les faits. Les faits que nous présentons, que nous avons présenté par deux fois lors de deux séances successives à la commission des finances, bien séparer les faits des interprétations qui en sont faites. C'est une question d'honnêteté intellectuelle et nous y sommes tous contraints. Et laisser croire, alors que nous avons reçu pour notre budget 2019, je vous le rappelle, CHF 1'300'000.- de plus, que la Municipalité aurait changé de position, craignant un référendum, c'est non seulement faux, c'est injuste et je suis mesuré si vous regardez sur votre téléphone les variations de synonymes autour de ce terme.

Encore une adjonction à la réponse attribuée à la Municipalité au point 16, telle qu'elle est citée dans le rapport de la commission des finances. Il y a eu, c'est vrai, grâce à ce nouveau délai, fort bref il est vrai, des modifications apportées au budget et entre autres, comme je l'ai notifié lors de la séance avec la commission des finances, de CHF 300'000.- sur la facture TL, CHF 60'000.- sur la facture des soins à domicile, ce qui fait que le différentiel est différent entre les deux chiffres, puisque vous avez eu les différentiels grâce à la récapitulation du budget.

Venons-on au fond, parce que le fond, c'est finalement la question : qu'est-ce que l'impôt ? Qu'est-ce que l'impôt, si ce n'est un sacrifice individuel imposé pour le bien commun. Dans nos serments et Monsieur Dupertuis vient d'être assermenté, nous avons entendu une fois encore ces serments que nous avons prêtés, dans nos serments prêtés en tant que conseillers communaux ou municipaux, c'est ce bien commun et non des intérêts particuliers que nous sommes appelés et à quoi nous nous sommes engagés. De quoi la Commune de Prilly a-t-elle besoin les années qui viennent ? Pouvons-nous nous offrir le luxe de diminuer en 2019 nos ressources fiscales. C'est ça la question. Le refus d'une hausse limitée de l'impôt foncier assortie d'une suppression totale de tout impôt sur les successions alourdirait le déficit communal budgété pour 2019 de plus d'un million. Notre budget devrait dès lors présenter un déficit de CHF 2'600'000.-. Pensez-vous vraiment que les finances communales ont besoin de ces montants ? et que l'embellie momentanée due à ce CHF 1'300'000.- négociée par l'UCV, que cette embellie suffirait à nous faire abandonner tous nos efforts budgétaires et d'économies engagés depuis 18 mois ? Qu'en serait-il alors de l'attractivité de Prilly en vue d'une hausse de l'impôt foncier ?

Je note tout d'abord que Prilly resterait largement dans la moyenne des communes vaudoises. Que les propriétaires subissent ainsi une hausse de leur fiscalité, c'est une évidence, puisque nous augmentons le taux. Elle nous semble supportable et voilà pourquoi nous l'avons maintenue. En déduire un effet important de cascade jusqu'au plus petit des loyers des locataires et pour le moins hasardeux et sans doute erroné. Du fait de la qualité de ses infrastructures, nous sommes persuadés que Prilly restera attractif, que ce seul élément n'est pas de nature à péjorer l'attrait représenté par notre commune.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la situation reste fragile. L'embellie permise par les « 50 millions » cantonaux, ne doit pas nous éviter ce soir encore de regarder la réalité en face. Ne baissons aucun impôt, mais ne créons pas non plus un nouvel impôt et acceptons la hausse de l'impôt foncier. Je le dis et je le répète et voilà pourquoi nous travaillons à long terme. Je le dis et je le répète, nous travaillons en avançant sur deux axes. Un train d'économies, des augmentations de revenus. C'est un travail patient et nous voulons le mener de manière patiente et calme et sans précipitation, parce que c'est comme cela que nous y arriverons, en maintenant les services, et en permettant aux services communaux, respectivement la Commune de s'adapter aux nouvelles données. Un travail patient que nous devons mener au-delà de ce taux d'impôt que vous allez voter pour une année, au moins jusqu'en 2023. Voyez-vous, demander une hausse d'impôts, parce que nos calculs nous conduisaient à cette exigence-là.

La retirer ensuite, parce qu'un revenu exceptionnel nous était délivré, c'est de la saine gestion. Ce n'est pas de la précipitation, c'est de la réflexion. Et puis, je suis surpris que la commission des finances a vu des modifications structurelles et réglementaires à venir pour ne rien entreprendre. Oui, 2020 verra des éléments nouveaux s'offrir à notre analyse, c'est la vie, les choses changent. Oui, il est bien possible que l'impôt locatif soit abrogé et que cela vienne perturber financières des uns et des autres. Mais oui, nous devons trouver des solutions, mais nous ne devons, nous ne pouvons pas nous permettre de rester statiques. Je suis certain d'ailleurs que beaucoup d'entre vous vivent ce mouvement-là, partout où ils travaillent, il n'y a aucune raison pour qu'une commune ne se livre pas à ce même exercice.

Voilà pourquoi Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, la Municipalité vous demande d'accepter les conclusions de son préavis avec l'amendement suivant que vous avez tous reçu :

1. maintenir le taux d'impôt communal à 73.5 points de l'impôt cantonal de base pour l'année 2019 ;

Les deux autres points restent inchangés et au nom de la Municipalité, je dépose sur votre bureau, Monsieur le Président, notre amendement.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu de ce que j'ai entendu, je me dois de réagir et c'est ce que nous avons convenu avec les membres de la commission des finances.

Monsieur le Syndic, vous nous dites que vous êtes consterné par la teneur des propos et Monsieur Antoine Reymond, vous avez reconnu que parfois, parler d'impôt, c'est un sacrifice individuel, c'est parfois difficile. C'est vrai, pour plusieurs d'entre nous, ça peut être un déchirement des entrailles, ça peut être comme si on nous amputait d'une main de parler d'argent, ça peut être aussi comme si tout d'un coup on nous rentrait dans la portière d'une voiture, cela suscite de vives émotions et ces émotions, on va les retrouver dans les propos du rapport de la commission des finances et peut-être aussi ce soir.

Vous avez dit que vous aviez hâte de terminer cette législature, nous ce que l'on attend de vous, c'est que vous meniez à bien cette fin de législature, pour qu'on puisse pour la suite aussi, avoir des finances saines. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des propos qui ont été tenus, mais je reviens sur quelques éléments. Par rapport aux erreurs que la commission des finances a évoquées, cela concernait surtout la première partie et la première séance. Monsieur Antoine Reymond, vous êtes revenu, vous avez dit : « c'est juste, il y avait des informations qui n'ont pas été communiquées, notamment sur les CHF 300'000.- par rapport aux TL supplémentaires ». Lors de la deuxième séance, vous nous avez bien expliqué pour quelles raisons vous avez été mis en difficulté par rapport au calcul de la péréquation directe et ce qui vous a induit en erreur lorsque vous nous avez amené le premier préavis, à la vision que vous aviez de la péréquation et ensuite, cela a été clair pour la commission des finances. Donc, dans la première séance, c'est vrai que c'était complexe, si je reviens même sur un élément des réponses que vous nous avez données, c'est le point 4 de « questions à la Municipalité », en page 2.

Quel aurait été l'excédent de charges au budget 2019 si à la fois le taux de l'impôt communal était augmenté à 77 points et le taux d'impôt foncier à 1.3 ? La réponse était de CHF 700'000.-, bien sûr que la réponse correcte aurait été de CHF 2'000'000.-, on n'a volontairement pas corrigé dans le rapport, ceci pour vous expliquer l'ensemble des erreurs qu'on a constaté lors de cette première séance de commission.

Vous nous avez dit Monsieur le Syndic que vous avanciez à vue, que vous n'aviez pas de longue vue, alors nous avons dit ça, on peut le confirmer. J'avais prévu tout un texte pour ce soir, les choses ont changé aujourd'hui, on a des informations nouvelles que je vais aussi vous rapporter maintenant au niveau financier. Depuis 2016, la Commune vit un déficit structurel. Ça fait maintenant deux années aux comptes que l'on a un excédent de charges. Notre Commune est dans une situation de vulnérabilité. Avec l'introduction de la RIE III, cette vulnérabilité va encore augmenter. La Municipalité a calculé ou a estimé la diminution des revenus de l'impôt sur les personnes morales à CHF 3'500'000.-. A cela, Monsieur le Syndic, il faut préciser qu'on est très contents d'avoir une compensation du Canton de CHF 1'300'000.-, mais cela ne comble pas la totalité du déficit, donc on va devoir vivre avec ce déficit structurel, on va devoir trouver des solutions. Pour autant, la commission des finances vous recommande de ne pas le faire ce soir, mais d'attendre un an. Elle s'est basée durant sa séance sur trois à quatre éléments.

Premier élément, il y avait à l'époque une proposition au niveau du Grand Conseil de réduire l'impôt cantonal de 3 points. Aujourd'hui, la décision est tombée, ça sera d'un point en 2020 et d'un point en 2021. Cet élément n'était pas connu à l'époque.

Il y a une deuxième modification au niveau du Canton. Le Canton s'est maintenant positionné par rapport à la reprise de la charge de l'AVASAD contre une bascule du point d'impôt. Seulement, je ne connais pas encore le montant ou la hauteur de cette bascule du point d'impôt.

Troisième élément d'incertitude, c'est la réforme fiscale pour lequel on ne sait pas encore quel sera l'impact, si cette décision va vraiment être prise au niveau fédéral et si elle va vraiment être introduite.

Donc, trois éléments d'incertitude que la commission des finances a jugés. Ben voilà, il faudrait peut-être attendre un an. Aujourd'hui, on a une partie de ces données, mais connaissant la commission des finances, vous l'avez entendu tout à l'heure, il ne faut pas se précipiter, il faut faire les calculs et en fonction de ces données, l'année prochaine peut-être, on pourra revenir sur le point d'impôt.

Maintenant, si je reviens sur l'impôt foncier, comme on propose de ne pas augmenter l'impôt sur les personnes physiques, la commission des finances a aussi trouvé équitable de ne pas demander aux propriétaires d'augmenter l'impôt foncier.

Si je reviens maintenant sur les droits de donation et de succession, c'est une question politique qui est revenue sur le terrain. L'idée c'est de politiquement de les supprimer, c'est pour cela que l'amendement a été voté et accepté, mais quand il a fallu décider du vote final des conclusions de la commission des finances, comme l'amendement sur l'impôt sur le divertissement n'est pas du tout passé, comme cela ne compensait pas du tout les financements et la commission des finances est quand même sensée par rapport à ça, elle a proposé de refuser les conclusions qu'elle avait amendées. Vous avez ici maintenant le processus de décision qui s'est passé à la commission des finances. Je vous laisserai tout à l'heure entendre et avoir un débat politique entre vous. Merci de votre attention.

Monsieur le Président remercie Madame Krattinger et ajoute que cela contribue en effet à la compréhension de ce qui s'est passé. Il propose à présent d'écouter Madame la rapportrice de la commission des finances, Elia Pochon, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

Madame la rapportrice de la commission des finances a la parole

Lecture du rapport

M. le Président remercie Madame la rapportrice et ajoute que la question qui se pose à présent, c'est de savoir comment traiter les amendements. Il ajoute que l'idée n'est pas non plus de pratiquer la politique de l'autruche. Il y a des amendements qui ont été discutés en commission des finances. Monsieur le Président propose de les rappeler ou de les mentionner dans le cours de la discussion avec ensuite une confirmation ou non des amendements par la présidente de la commission des finances, afin ensuite de pouvoir délibérer ouvertement.

Comme mentionné précédemment, Monsieur le Président commence par l'étude de l'arrêté d'imposition, avec l'article premier, les chiffres 1 et 3 qui correspondent précisément au taux d'impôt communal de 73,5 points, 77 proposés avec un amendement municipal qui proposera de maintenir le taux actuel à 73,5 points. Monsieur le Président proposera l'amendement municipal par la suite et propose maintenant d'ouvrir une discussion générale sur le taux d'imposition, respectivement les chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté d'imposition.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord sur le fond, parce que je ne vais pas m'attarder sur le ton du rapport de la commission des finances qui concerne les relations entre cette commission et la Municipalité, mais sur le fond et c'est ce qui intéresse le PLR. Le groupe PLR est satisfait des efforts qui ont été fournis par la Municipalité pour parvenir à ce maintien du taux d'imposition, cette proposition pour l'instant, cet amendement municipal qui consiste à maintenir le taux d'imposition à 73,5 points, le PLR est également satisfait des efforts budgétaires qui ont été fournis par la Municipalité, on invite la Municipalité à perpétuer ces efforts qui sont indispensables vu l'incertitude liée aux années à venir. Le groupe PLR invite aussi évidemment le Conseil à être particulièrement attentif lors des futurs préavis à la question financière.

D'une manière générale, je crois qu'on peut s'estimer satisfait du travail qui a été fait par notre Municipal des Finances, le Syndic et la Municipalité toute entière dans un contexte où, il faut quand même le rappeler, le Boursier communal malheureusement a disparu. Le Municipal des Finances doit s'occuper avec l'aide d'une adjointe de ces questions compliquées dans un contexte qui l'est également, vu les incertitudes liées à la RIE III cantonale, qui touche d'ailleurs toutes les communes. Je crois donc que la synthèse générale et qui s'exprime au sein de notre groupe, c'est la reconnaissance qu'on a vis-à-vis du travail qui a été fait in fine par la Municipalité.

Maintenant, sur le fond, sur ce qui est présenté au Conseil communal, fermement le groupe PLR soutient évidemment le maintien du taux d'imposition à 73,5 points.

On l'a tous vu dans les journaux, plusieurs communes se sont inquiétées de l'entrée en vigueur de cette RIE III cantonale qui touche toutes les communes qui ont des personnes morales qui leur apportent un tant soit peu d'argent, Prilly n'est pas une situation unique, mais finalement c'est aussi un avantage, parce que l'UCV, ainsi que certains députés au Grand Conseil ont réussi à obtenir un accord et ce qui se dessine pour le futur n'est pas totalement noir, comme on pouvait le penser il y a un ou deux mois. Tout d'abord, c'est au niveau fédéral, mais on aura l'entrée en vigueur de la RIE III fédérale dans les années à venir. Cela supposera aussi des compensations fédérales pour le canton de Vaud, dont les communes profiteront également. C'est pour ça que la situation provisoire qui est mentionnée par la Municipalité, elle ne l'est peut-être pas complètement, puisqu'il faudra voir aussi ce qui se passera avec ces compensations fédérales et c'est pour cela aussi que le Canton a fait un effort particulier en 2019, parce que précisément, nous n'avons pas ces compensations en 2019.

Il y a cette question qui a été évoquée par Madame Krattinger de la bascule du financement de l'AVASAD en 2020. La situation précise sur les points d'impôt, on ne la connaît pas encore, mais ce sera de l'ordre d'un point d'impôt de bénéfice pour les communes, même si ça reste encore à confirmer. On sait très bien que les personnes morales à Prilly aussi, en tout cas, il y en a une qui va être amenée à payer l'impôt dans les années à venir qui bénéficie actuellement d'un accord avec le Canton et c'est aussi un élément à prendre en compte.

Enfin, il y a le système péréquatif cantonal qui va changer, qui va probablement avantager Prilly par la suite, ça restera aussi à confirmer, mais en l'état, une augmentation des impôts dans la Commune de Prilly est clairement prématurée. Les différents éléments qu'on a, en l'état à nouveau, démontrent qu'on ne peut pas se lancer dans une augmentation du taux fiscal sur laquelle on aura de la peine à revenir par la suite.

En conclusion, le groupe PLR vous invite à soutenir l'amendement de la Municipalité, l'amendement de la commission des finances qui tendent à maintenir le taux d'imposition à 73,5. De manière générale, le groupe PLR soutient le statu quo sur tous les autres postes de cet arrêté d'imposition et on aura l'occasion de développer ces points par la suite. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Alors une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec la Municipalité. Il n'est pas opportun aujourd'hui d'augmenter le taux fiscal pour les prillérans. Je suis un tout petit peu moins d'accord, c'est quand Monsieur le Syndic nous dit : « Prilly est dans la basse fourchette, alors que dans son propre préavis, il annonce que la moyenne des communes vaudoises est de 68. Nous sommes donc déjà largement en dessus de cette moyenne. Mesdames, Messieurs, nous sommes maintenant dans une période de prospection fiscale. Prilly a besoin, Monsieur le Syndic en a ri, mais effectivement Prilly a besoin de vaches à lait. Les vaches à lait, c'est le contribuable qui contribue plus à ce qu'il ne coûte. Pas tout le monde, non, mais on en a besoin pour améliorer la situation générale financière de la Commune.

Si vous étiez un opérateur de téléphone, vous dites : j'ai besoin de 300'000 abonnés supplémentaires et qu'en même temps, vous annoncez des hausses fiscales, des hausses de tarifs pour lui, ce n'est pas certain qu'il puisse faire de l'acquisition de nouveaux abonnés en annonçant une augmentation. Donc, aujourd'hui, nous sommes déjà chers, 73.5.

Contrairement à ce que dit la Municipalité, nous avons déjà subi ces dix dernières années une hausse d'impôt indirecte, mais une hausse quand même. Je vous rappelle que quand on a passé à la taxe poubelle, l'élimination des déchets était prise en charge dans le temps par le ménage communal, le passage à la taxe a fait rentrer des fonds supplémentaires à la Commune de manière à éliminer ces déchets, mais on n'a pas diminué le taux fiscal pour autant. On a fait une espèce de bascule interne qui consistait à manger un petit peu plus le contribuable.

Aujourd'hui, du même avis que notre Syndic, je vous suggère d'accepter cet amendement, celui de la commission des finances, comme celui de la Municipalité, de manière à apporter une stabilité, donner un signe à ces contribuables, dont nous avons besoin et de les encourager à venir à Prilly, plutôt que dans les communes voisines qui, quand même, ont des taux qui sont bien inférieurs. Vous prenez Crissier, tout à côté de nous, qui dispose d'à peu près des mêmes infrastructures de transports, des accès et tout ce qu'on veut et qui est à 65. Je vous remercie pour votre attention.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'essaierai d'être relativement brève. Je vais revenir sur deux points, je vais moi revenir sur le rapport simplement en me demandant ce qu'un rapport écrit de cette manière provoque chez les Conseillers qui le lisent et voire la population qui éventuellement est intéressée. Quand un rapport est écrit sur un ton aussi agressif que celui-ci, il ne peut qu'engendrer de l'agressivité en retour et à partir de là, des difficultés de communication. Personnellement, j'aimerais rendre la commission des finances attentive au fait que peut-être il y a des manières autres de s'exprimer.

Le deuxième point concerne l'incertitude. Le Syndic en a parlé, c'est un mot qui est revenu. J'imagine que chacun d'entre nous dans notre vie de tous les jours, on vit avec une partie d'incertitudes. Que ceux d'entre nous qui ont ou qui ont eu des responsabilités professionnelles, on sait bien qu'à un certain moment, on connaît l'histoire, on a des chiffres, on a un certain nombre de données et pourtant, on ne connaît pas l'avenir, parce que l'avenir nous échappe et on doit à un moment donné prendre une décision. Pour moi, je veux être capable de dire qu'à un moment « t », on avait telles données, à un moment « t1 », on en a d'autres et on revient, pour moi c'est plutôt une preuve d'intelligence.

Ceci étant, effectivement, le groupe socialiste soutient le 73,5 pour les raisons qui ont entre autres été évoquées par Monsieur David et je n'en rajouterai pas, je me réserve pour la suite. Merci.

Monsieur le Président remercie Madame Clivaz Luchez et lui précise qu'il l'a rejoint sur la forme.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité,

Le groupe des Verts a longuement discuté également de toutes ces questions. Nous trouvons aussi que de la part de la commission des finances, un peu plus de calme et de sérénité dans ses propos serait le bienvenu.

Néanmoins, nous comprenons aussi son énervement face à une Municipalité qui a dû, pour diverses raisons, fluctuer beaucoup ses propos parfois très alarmistes qui nous ont été donnés depuis ce printemps. Nous déplorons en fait, au-delà des circonstances, la pression et les arguments qui ont été soumis auprès de l'administration communale et auprès des citoyens prillérans qui se sont quand même fait pas mal de sang d'encre. Je trouve et je félicite l'administration communale d'avoir, à l'échelle de chacun, essayé de faire des économies, de réduire le plus possible leur budget. J'espère que parce que nous avons finalement un peu plus de sous que les chiffres rouges nous laissaient croire, nous n'allons quand même pas couper dans les budgets dans quelques semaines. Il faut que le travail qui soit fait à l'administration communale reste de qualité, on est élus aussi pour y veiller. Je remercie au nom du groupe des Verts les employés communaux pour leur travail et leur efficience à ce propos. Je déplore également le fait qu'on ait eu beaucoup de chiffres parfois incorrects ou imprécis qui nous ont été donnés. C'est confusant pour tout le monde et j'invite vraiment la Municipalité à non pas éviter d'allumer des warnings trop tôt, parce qu'on ne sait jamais, il faut que vous soyez conscients de ça, mais par contre le faire peut-être de manière moins alarmiste.

Néanmoins, on reste dans une situation particulièrement critique à Prilly. C'est mieux, mais ce n'est pas du tout résolu. Nous sommes passablement inquiets. On a gelé les problèmes financiers peut-être pour quelques mois, mais qu'en sera-t-il en 2019, en 2020, etc. C'est pourquoi on aurait soutenu une hausse des impôts dès 2019 de manière à temporiser un peu la potentielle crise qui pourrait nous arriver de nouveau l'année prochaine, sachant qu'on nous a aussi dit qu'on allait devoir revenir sur cette question l'année prochaine. Pourquoi après avoir fait couler autant d'encre dans la presse et parmi la population, ce retour en arrière qui n'est peut-être pas cohérent à nos yeux ? C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant.

Monsieur le Conseiller Charli Oberson (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je m'oppose au préavis no 6-2018 qui prévoit une augmentation d'impôt. Cette augmentation va toucher la classe moyenne et la classe aisée. La classe aisée doit déjà payer énormément pour la collectivité. On lui demande de contribuer plus que les autres par l'impôt de solidarité. La cause de ce projet d'augmentation d'impôt en sera très fortement impactée. La classe moyenne et les bas revenus ont déjà des difficultés à joindre les deux bouts et qu'on vienne encore les taxer, cela pourrait engendrer un risque de paupérisation de cette classe. Il faut protéger la classe moyenne de l'augmentation des impôts. Il y a d'autres moyens possibles de faire des économies, comme de se limiter aux dépenses strictement nécessaires. Il ne faudrait pas que Prilly devienne comme Lausanne en matière d'impôts. J'ai quitté Lausanne aussi pour des raisons fiscales. Je constate avec une certaine lassitude que beaucoup de charges augmentent et que les salaires stagnent depuis de nombreuses années. Le jour où les salaires auront augmenté, je serai prêt à payer plus d'impôts. Ce débat est très émotionnel et touche chacun d'entre nous différemment, car il touche nos impôts et donc notre portemonnaie.

En conclusion, il y a encore des incertitudes financières pour l'avenir et il me semble donc prématuré d'augmenter les impôts. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président remercie Monsieur Oberson et ajoute qu'en ce qui concerne l'importance de prendre garde à la classe moyenne, vous avez parfaitement raison.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Le ton est à la bonne humeur, c'est évident que dès qu'on parle de CHF 2.50 de plus pour un propriétaire des meubles, il y a de quoi se jeter par la fenêtre. J'aimerais bien quand même qu'après les coups de gueule qu'on vient d'entendre, on réfléchisse sérieusement à certaines des conséquences de ce qu'on va décider.

Point 1, personnellement, j'étais et je reste favorable à une hausse d'impôt qui était modeste et c'est plus facile de la faire passer aujourd'hui que dans une année ou deux. Certains se réjouissent bien sûr du futur combat préélectoral et c'est toujours facile de dire : « Mesdames et Messieurs, les méchants vont augmenter vos impôts ». J'aimerais aussi et on y a fait allusion dans une phrase du document lu par Madame Pochon, rappeler que ces impôts servent à une partie de la population. Ce n'est pas seulement pour le plaisir que le contribuable paie quelque chose, il a solidairement quelque chose en retour. Je me préoccupe plus dans la discussion qu'on a aujourd'hui de la réduction de nos possibilités d'investissement. Je rappelle qu'il y a trente ans, on parlait ici de créer une coopérative pour avoir des immeubles à loyer modérés. On a eu l'illusion ces dernières années qu'on approchait de la solution et c'est clair que si la faculté d'investir de la Commune se restreint et c'est tout de même ce qui est en train de se passer, on renvoie à dix ou vingt ans des loyers plus modestes à Prilly. Est-ce qu'on en a besoin ? Chacune des communes de ce Canton doit faire sa part dans ce domaine et le dosage est difficile à obtenir.

Les crèches, on vient de développer l'accueil des enfants et il est clair que cela coûte assez cher et si on veut maintenir un niveau d'accueil intéressant, heureux, utile, c'est aussi un des éléments qui amènent une population à habiter ici, ce ne sont pas les CHF 3.20 d'impôt sur la propriété foncière qui décident les gens. Les gens viennent ici aussi parce que la Commune offre des services, offre un encadrement, offre des aides aux vieillards comme moi, j'en ai pas encore besoin de beaucoup, mais ça vient, merci. Je suis très heureux de voir qu'on pose des bancs, parce que je me rends compte que j'en aurai de plus en plus besoin. Je suis très heureux de voir que le CMS fonctionne et je vais en avoir de plus en plus besoin. Vous aussi, vous allez peut-être vieillir, à moins que vous retiriez la prise avant et soyez heureux de voir qu'on se préoccupe des jeunes et des vieux dans cette commune et pour cela, il faut en effet que le contribuable fasse son geste minimum et ce que l'on demandait, ce n'était pas, sauf pour quelques familles, une catastrophe. Je rappelle que ceux qui ont un tout petit revenu ne paient pas ou peu d'impôt et ceux qui ont un gros revenu doivent se réjouir d'avoir la possibilité d'en payer un peu plus.

J'espère que nos discussions vont se poursuivre dans un esprit de considération générale de la population. Et c'est vrai, il y a encore une chose que je veux dire, excusez-moi, je profite pendant que je peux encore parler. Ces dernières années, on a modifié complètement l'équilibre de la récolte des impôts dans notre Canton. Le système de péréquation qui s'est mis en place par à coup, s'est mis en place assez difficilement. Je me souviens il y a quelques années, la Municipalité ne savait pas du tout quelle participation elle allait demander à Prilly, simplement parce que certaines communes ont eu de la peine à envoyer leurs comptes au Canton et il s'agissait pour certains fonctionnaires de prendre leur voiture, d'aller au bout du champ, d'attendre que le Syndic arrive au bout du champ et dise : on a envoyé 4 rappels à votre secrétaire municipale, on n'a toujours pas votre taux d'imposition. Comment voulez-vous faire des calculs quand un pourcentage non négligeable des communes ne donnent pas les informations nécessaires ?

Je ne suis pas en train de défendre la Municipalité, d'autres aimeraient bien l'attaquer, parfois j'adore le faire, je suis en train d'essayer de dire comment on doit manœuvrer pas à pas dans ce type de discussion et j'aimerais bien que les gens qui profitent de notre Commune, qui vivent ici, puissent avoir les services qu'ils méritent et qu'on continue à les soutenir en matière d'accueil de la jeunesse, en matière de sécurité, en matière d'éclairage dosé pour des questions de sécurité dans ce pays, dans le cadre du CMS et dans d'autres activités. La priorité des priorités, c'est en effet le peuple dont nous nous occupons et la 2^{ème} priorité, c'est d'équilibrer bien sûr les comptes le plus intelligemment possible et c'est à nous tous qu'il appartient de savoir où nous mettons le maximum de la pression et où nous laissons aller un tout petit peu plus les choses. Excusez-moi, je finirai par me taire.

Monsieur le Président remercie les Conseillers pour ce tour de table constructif. Il souhaite bonne chance au prochain Président du Conseil pour l'arrêté d'imposition 2020. Il propose de passer au vote sur l'amendement municipal sachant qu'il aura pour incidence de modifier le projet d'arrêté d'imposition au chiffre 1, 2 et 3.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement suivant : de maintenir le taux communal à 73,5 points de l'impôt cantonal de base pour 2019 sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement municipal est accepté par 54 voix pour, 8 voix contre, 2 abstentions

Monsieur le Président passe à la suite de l'étude sur l'arrêté d'imposition avec le chiffre 4, impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées. Il ouvre la discussion sur ce thème.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président ferme la discussion et passe au chiffre 5, impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basées sur l'estimation fiscale des immeubles. Le préavis municipal propose de porter ce taux d'impôt foncier à 1.3 ‰ de l'estimation fiscale.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le thème de l'impôt foncier.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président,

Comme convenu, je dépose un amendement de maintenir le taux d'impôt foncier à 1.0 ‰ de l'estimation fiscale.

Monsieur le Président remercie Madame Krattinger. Il précise qu'il y a donc un amendement qui souhaite maintenir le taux actuel de l'impôt foncier à 1.0 ‰ de l'estimation fiscale. Il ajoute que la discussion est toujours ouverte sur l'impôt foncier.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vais être très bref. Sur ce point, le groupe PLR est favorable à l'amendement de la commission des finances, bien que le groupe soit relativement mitigé et absolument pas unanime.

Dans la balance, il y a surtout le fait que l'impôt foncier à Prilly est particulièrement bas comparativement aux autres communes et c'est un élément qui convainc certains membres du groupe PLR à accepter la position municipale et d'un autre côté, pour des raisons que je ne vais pas répéter à nouveau, mais que j'ai évoqué lors de ma première intervention, il est prématuré et cela vaut aussi pour l'impôt foncier, d'augmenter la charge fiscale sur les contribuables vu les incertitudes et les éléments à venir pour les années à venir précisément.

Je vous remercie de votre attention et le groupe PLR vous propose donc de soutenir l'amendement de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour aller dans le même sens que mon préopinant. Peut-être simplement pour rappeler que les communes avoisinantes qui sont par exemple Crissier avec un taux de 1 ‰ comme nous ou Saint-Sulpice 0,8 ‰, un petit peu moins. Qui va payer cette taxe foncière ? Ce sont les propriétaires, en tous les cas ceux qui occupent eux-mêmes leur objet. Maintenant, les grands propriétaires, les institutions, les caisses de pensions, les assurances, etc., ils vont payer l'augmentation de la taxe foncière, mais dans le calcul des loyers, leurs charges, y compris la taxe foncière vont être répercutées, peut-être pas tout de suite. Lors d'une prochaine demande de baisse de loyer d'un locataire, le propriétaire pourra invoquer ceci dans ses comptes et relever qu'il y a des charges supplémentaires, voire même lors d'une notification de hausse, le propriétaire pourra également tenir compte de la taxe foncière.

Qu'est-ce que cela représente ? On va parler de chiffre, c'est tout à fait simple. C'est 0,3 ‰ d'augmentation, 1/3, donc 30%, peu importe. Qu'est-ce que cela représente sur un loyer ? Pas beaucoup, mais quand même quelque chose. Si l'estimation cadastrale de l'objet est de CHF 500'000.-, cela représente CHF 150.- sur une année, CHF 12.- par mois. CHF 400'000.-, cela représente CHF 120.-, CHF 10.- par mois. Donc, il n'y a pas à rêver, c'est quand même au bout du compte toujours les mêmes qui vont payer.

Aujourd'hui, cette augmentation de 0,3 ‰ représente, selon les calculs municipaux, CHF 600'000.-. Ce n'est pas tout à fait juste en ce sens que tous ceux qui devront payer cette taxe pourront la défalquer sur leurs revenus sur la déclaration fiscale. Il faut donc compter d'avoir un impact peut-être, non pas de CHF 600'000.-, mais de CHF 550'000.-, c'est de cela qu'on parle.

Renoncer à ces CHF 550'000.- ne met pas encore la marge d'autofinancement de la Commune dans le négatif. Cela veut dire que, comme tout à l'heure, c'est une question de stabilité, de signe pour la population, de signe pour les nouveaux arrivants à Prilly. On consulte beaucoup, on souhaitera vendre et là, je peux vous assurer, en tout cas comme petit propriétaire personnellement, je regarde quelles sont les différentes taxes et impôts qui vont être dans mes charges par la suite.

Je vous invite donc à suivre l'amendement de la commission des finances et à maintenir le taux de l'impôt foncier à 1 ‰.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien évidemment, le groupe socialiste s'élève en faux contre mes préopinants. Pourquoi ? Vous voyez, pour nous, l'impôt foncier, même si je reconnais Monsieur Deillon que vous avez raison, il y a beaucoup de gens qui ont travaillé toute leur vie pour acheter un appartement, pour acheter une maison, qui n'ont pas forcément une grande fortune, mais tout de même un appartement, une maison, même avec des hypothèques, c'est une fortune. Justement, par rapport au calcul que vous faites, Monsieur Deillon, c'est peut-être CHF 10.- ou CHF 12.- de plus par mois, mais est-ce injuste de demander à des gens qui ont une fortune de participer pour un tel montant à quelque chose que, tout le monde dans notre collectivité n'a pas pu s'offrir et pas seulement parce qu'il n'a pas travaillé, parce qu'il ne s'est pas donné de la peine.

Par ailleurs, j'aimerais vous dire, parce que Monsieur Deillon, comme nous tous, je fais la même chose, a choisi soigneusement ses chiffres. Chavannes-près-Renens a un taux d'impôt foncier à 1.50‰ et Renens à 1.40‰. Donc, 1.3‰ finalement, c'est possible ! Merci.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En effet, Monsieur Deillon a bien fait de prendre un exemple à CHF 500'000.-, avec des ordres de grandeur de CHF 10.- par mois, c'est exactement ce que les retraités vont toucher en plus à l'AVS depuis des années. J'aurais bien voulu l'entendre s'indigner quand il a entendu ce chiffre de CHF 10.- par mois, c'est en effet un aspect plus scandaleux.

Maintenant, sur le plan pratique, que va-t-il se passer pour des locataires, dont le propriétaire voudrait augmenter le loyer de CHF 7,20 ou de CHF 11,40 par mois ? Si le locataire fait opposition, il est évident qu'une part importante des loyers de Prilly sont actuellement surestimés, parce qu'il n'y a pas eu de baisse de loyers en même temps que la baisse d'intérêts hypothécaires et je pense que les propriétaires vont se garder de demander une augmentation de CHF 7,20 ou de CHF 8,40 alors qu'ils risquent d'avoir une demande de baisse des loyers.

On vient de parler de l'incendie de la Fleur-de-Lys. C'est évident que l'assurance va payer quelque chose, mais Monsieur le Syndic a laissé entendre qu'on allait réfléchir à ce que l'on allait faire et réfléchir en l'occurrence, cela va peut-être coûter un petit peu plus cher que ce que l'assurance payera. Cela veut dire que ce petit plus, il va falloir le payer rapidement et ce petit plus est dans les ordres de grandeur déjà de ce 0,3‰. Alors, j'aimerais bien que vous acceptiez ce 0,3‰ pour que demain, je puisse dire à mon petit-fils qu'il y aura bientôt à nouveau des vestiaires à la Fleur-de-Lys.

Madame la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour ma part, je suis complètement opposée à cette augmentation de l'impôt foncier, je vous invite à maintenir le statu quo et ne pas modifier l'imposition que nous connaissons aujourd'hui à Prilly, notamment pour cet impôt foncier.

Oui, ce sont des petits montants et quand on augmente les prélèvements obligatoires sur les salaires, ce sont aussi des petits montants et quand on augmente la TVA, ce sont aussi des petits montants et quand on ajoute la taxe au sac, ce sont encore des petits montants et à la fin, cela fait quand même pas mal et dans le budget communal, il y a CHF 60'000'000.- qui rentrent et ce sont aussi les propriétaires qui les payent.

Je crois que et c'est ce que disait Monsieur Oberson tout à l'heure, la classe moyenne en a assez qu'on lui rajoute toujours des petits montants, elle a aussi ses propres budgets à boucler, elle fait aussi des efforts pour y arriver et ce n'est pas le moment aujourd'hui d'augmenter l'imposition de la classe moyenne. C'est le moment de poursuivre les efforts d'économies qui ont été commencés, mis en œuvre par notre Municipalité, des efforts qui sont à saluer, des efforts qui vont devoir être poursuivis et j'attends de notre Municipalité qu'elle les continue et qu'elle ait une attitude cohérente. On nous a dit encore aux dernières séances du Conseil qu'on allait finalement bientôt pouvoir faire le Snake Run. Je ne pense pas, je pense qu'il faut être réaliste, on ne va pas pouvoir le faire très bientôt et cela fait partie des mesures qu'il faut continuer à mettre en œuvre. On a été surpris aussi qu'on nous demande un camion supplémentaire. Non ! Je ne vote pas d'augmentation d'impôt tant qu'on nous demande de voter des dépenses qui sont en réalité superflues.

Donc, poursuivez vos efforts, continuons à tenter de dépenser l'argent confié par les contribuables de cette commune de manière raisonnable. Oui, il y a des services, c'est CHF 60'000'000.- dans la caisse pour payer chaque année ces services à la collectivité, mais ce n'est pas plus et on peut parfaitement faire avec. Merci.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Première chose, je tiens quand même à rappeler qu'une embellie, c'est très agréable. On sort, on se met au soleil, il fait chaud, mais si on regarde à l'horizon, on voit qu'il y a toujours des nuages noirs. Nous ne grossissons pas, nous ne forçons pas le trait. Si nous pouvons et vous avez soutenu à notre grande surprise rassurez-vous, soutenir le maintien de l'impôt à son taux actuel, c'est parce qu'il y a une embellie.

Ensuite, on nous dit qu'il y aura des incertitudes. Que va-t-il se passer en 2020 ? Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit. C'est la vie qu'il ait des incertitudes, mais ce n'est pas le flou absolu. Il y a des incertitudes par rapport à ce qu'il convient d'appeler, ce n'est pas son vrai nom, peu importe, la RIE III fédérale. Si elle est votée par le peuple au mois de mai – juin l'année prochaine, ne compensera pas pour le canton de Vaud la différence au-delà de CHF 35'000'000.- à CHF 38'000'000.-. On n'arrive déjà pas à tourner avec les CHF 50'000'000.- donnés par le Conseil d'Etat au travers de la RIE III purement cantonale, vous voyez que le fossé va continuer à se creuser de ce point de vue. Ensuite, la bascule des points de l'AVASAD, nous ne savons pas exactement aujourd'hui comment les choses vont se passer, les négociations avec l'UCV, si l'Etat propose cela, vous pensez bien qu'il va demander quelque chose en échange et sommes-nous prêts à le donner ?

Personne pour le moment ne peut dire exactement combien cela va coûter. Les communes ont dit oui pour la bascule de l'AVASAD en laissant l'application à la négociation sur l'année qui vient. Il faut donc là aussi vraisemblablement, au mieux c'est un statu quo pour les communes et pire, c'est quand même un affaiblissement encore de leur capacité financière.

Donc, oui, il y a des incertitudes. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de ne pas péjorer, bien sûr, l'effort de l'économie qui est fait au niveau de la commune et le péjorer, ce serait dire aujourd'hui : ah, mais finalement ces CHF 600'000.-, d'accord CHF 550'000.-, parce qu'il y aurait ici ou là du fait de la baisse de revenus une toute petite diminution d'impôt, mais nous en avons besoin et pas seulement pour la Fleur-de-Lys. Nous en avons besoin pour continuer à stabiliser les finances communales et il nous semble qu'il y a là un effort, il se trouve que nous ne sommes pas à Saint-Sulpice. Il y a là un effort qui cohérent avec la politique que la Municipalité mène. Economie, je l'ai dit, économie d'un côté, augmentation des recettes de l'autre côté. Il ne faut pas se leurrer, nous sommes dans une période d'accalmie qui nous permet d'être tranquillement en réflexion pour l'avenir et l'avenir, c'est aussi la nouvelle péréquation.

Je suis dans un groupe de travail qui travaille un peu là-dessus, avec l'UCS, nous avons en tout cas déjà fait, je suis allé à une séance. C'est un tout nouveau système que nous voudrions mettre sur pied, de telle sorte que le poids que le Canton fait peser sur les communes soit allégé. C'est un gros travail, mais là aussi il y a des incertitudes. Il faut donc à la fois poursuivre l'effort commun des économies et des revenus, donc je dis oui, il nous faut ces CHF 600'000.-, il vous les faut, il les faut pour les habitants de Prilly. Le but n'est pas de remplir uniquement la caisse communale, c'est de pouvoir faire face à nos obligations et généralement ces obligations ont été votées par le peuple et c'est une obligation légale devant laquelle nous ne pouvons qu'appliquer.

Je vous demande donc de voter le point tel que nous vous le proposons de 1,3‰, de telle sorte que nous puissions continuer sur le long terme avec toutes les longues vues que vous voulez et sans précipitation à stabiliser les finances communales.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Pour adjoindre à ce que vient de dire Antoine Reymond, j'aimerais juste revenir sur deux choses.

La première, en effet, quand vous comparez, Monsieur Deillon, Prilly à Saint-Sulpice, j'avais donné, peut-être pas à tout le monde, une statistique de gens qui sont subsidiés dans la commune. Si vous regardez les subsidiés, ils sont 37% à Prilly et à Saint-Sulpice, 6,75% à peu près. Alors, on ne compare pas s'il vous plaît un taux foncier à Saint-Sulpice et un taux foncier à Prilly. Nous sommes déjà dans la fourchette basse à l'heure actuelle avec 1 ‰. Oui, Madame Deillon, il y a beaucoup de communes à 1‰ qui sont montées et qui sont maintenant à 1,5‰ depuis de nombreuses années Madame Deillon. 1,5 et 1,3‰. Non, il n'y a pas qu'une commune, il y en a beaucoup d'autres et des communes qui sont comme nous, pas comme Saint-Sulpice, comme nous, comme Prilly, avec une population extrêmement hétérogène, parce que nous n'avons pas de population homogène.

Nous avons beaucoup de gens pour qui on dépense plus qu'ils ne contribuent, vous savez, cette fameuse phrase qui est un petit dommage dans votre esprit, mais enfin, c'est comme ça, on ne peut pas faire autrement. On ne va pas les mettre dehors ces gens. Avec ce que vous prônez comme fait qu'il ne doit pas y avoir d'argent pour essayer de faire un minimum ou une moyenne de prestations dans cette commune, oui, à force d'enlever des moyens à la Municipalité comme vous voulez les enlever avec ces CHF 600'000.-, vous péjorez une partie de la population et pas forcément que les personnes qui n'ont rien, mais aussi peut-être cette fameuse classe moyenne que Madame Lasserre défend beaucoup quand elle dit qu'il ne faut pas lui donner plus d'impôt.

Deuxième chose, je n'ai pas compris Madame la Présidente de la commission des finances. L'amendement que vous avez déposé est en votre nom personnel ou au nom de la commission des finances, parce que dans l'argumentation, certains se réfèrent à la commission des finances qui dit qu'il faut 1.0‰ et vous, vous dites : « je dépose un amendement à 1.0‰. Je peux juste avoir cette précision et après mon argumentation changera en fonction de votre réponse.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

C'est une question piège, parce qu'on a déjà eu ça la dernière fois lors de la séance du Conseil. En fin de compte, on a convenu avec Monsieur le Président juste en début de séance que tous les amendements étaient déposés par moi-même. Je ne peux pas à nouveau déposer à nouveau au nom de la commission des finances, parce que, nous en avons discuté la dernière fois, ce n'est pas possible. J'ai donc déposé en mon nom propre, mais ça rapporte ce qui a été décidé et convenu au sein de la commission des finances. Si vous voulez savoir ce que je vais voter tout à l'heure, je refuserai de voter cet amendement.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je vous remercie. Je relis le rapport de la commission des finances. Certains se sont prévalus de l'appui de la commission des finances par rapport à cet objet de 1.0‰, l'impôt foncier, dans le cadre de leurs travaux, la commission des finances l'a voté et en effet, 4 membres ont dit oui et 3 membres ont dit non. Mais en tournant la page, en page 8, je lis : le Conseil communal, ce sont les conclusions que la commission des finances nous présente, puisque c'est dans son rapport : le Conseil communal décide de maintenir le taux d'impôt communal à 73,5 points, de maintenir le taux de l'impôt foncier à 1.0‰ de l'estimation fiscale, c'est la suite logique de ce qui a été voté dans ce que je viens de vous dire et je continue et arrive tout en bas.

A la question de savoir si la commission des finances soutient les conclusions telles qu'amendées, à savoir ce que je viens de vous lire, 3 membres répondent oui, 4 membres répondent non. Donc, il y a une majorité de gens à la commission des finances qui refusent les 3 conclusions que je viens de lire, même s'il y a eu un amendement voté au sein de leurs travaux. Donc, si Madame la Présidente de la commission des finances dit : c'est un amendement personnel et on doit voter dessus, je comprends parfaitement, si c'est un amendement de la commission des finances, c'est complètement contradictoire avec votre rapport.

Monsieur le Président précise à Monsieur le Syndic que c'était effectivement la question de départ de savoir comment traiter ces amendements, alors que les conclusions n'ont pas été acceptées.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'apprécie la réflexion posée par Monsieur le Municipal Antoine Reymond qui rappelle que cet argent est effectivement nécessaire.

On aurait pu apprécier une réflexion plus cohérente avec le point d'impôt, on ne pas revenir sur ce qui est voté, le Conseil a décidé et vous a suivi. J'aimerais quand même juste répondre sur le fameux syndrome de la classe moyenne et des petites dépenses. Je comprends volontiers ce que l'on veut dire. Je tiens juste à rappeler que je m'estime très clairement dans la classe moyenne supérieure. Hors, actuellement sur Prilly, il me paraît absolument impossible ma vie durant d'investir dans un bien immobilier.

Donc, je ne suis pas sûr que l'on défende encore la classe moyenne quand des salaires plutôt élevés de titre universitaires ne permettent même plus d'acheter un bien immobilier. Quand Monsieur Deillon nous dit que sur un bien immobilier, cela fait une dépense importante, si on prendrait des PPE construites récemment, cela fait une augmentation de CHF 240.- par année, j'espère quand même qu'une banque vérifie votre solidité financière à plus que CHF 240.- par année pour vous faire une hypothèque. Donc, je doute que cela soit un montant très important.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que l'on pourrait baisser pas mal les dépenses, réguler un peu la croissance. Je pense que nous allons droit dans le mur, parce que ça devient impossible à gérer. S'il y a un tout petit peu moins de béton et que l'on construit un peu moins, il y aura forcément moins d'infrastructures et donc coûter moins cher à la collectivité. Je pense que c'est important. Il y aura comme ça peut-être un tout petit peu plus d'arbres et d'ombre avec ces chaleurs monumentales que nous avons eues cet été, avec ce réchauffement du climat et un tout petit peu moins d'eau qui coule directement dans le criblet. Je pense qu'il faut vraiment garder les impôts au même point. Je profite par la même occasion de dire que j'ai hérité d'une maison. Finalement, je me suis retrouvé avec des frais énormes. Je ne suis pas un financier, ni un manager et les finances sont parfois limites. Les comptes et je peux vous dire ce que j'ai payé pour certaines choses, je ne vais pas le faire ici évidemment, mais c'est pour dire que si l'on réduit l'impôt foncier, ce ne sera pour certains pas du tout un mal et à ce moment-là, on pourrait régulariser un tout petit peu le tout et ce ne sera que meilleur de garder le même niveau pour tout, en somme. Merci.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vais pas m'éterniser, mais je vais quand même répondre à quelques allégations.

Monsieur Saugy nous a dit qu'on avait réduit la capacité à investir à la commune. Ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas réduit, mais priorisé différemment. Ce Conseil a décidé de mettre une toute grosse priorité sur le développement à Malley, ce qui fait qu'évidemment on ne peut investir chaque franc qu'une seule fois, ça fait qu'on peut un petit peu moins.

Vous avez aussi dit Monsieur Saugy qu'il était difficile de prévoir la péréquation, en tout cas, ce n'était pas possible dans le temps. Rassurez-vous, aujourd'hui, on a toujours énormément de peine. Je tire mon chapeau à celui qui peut nous dire aujourd'hui ce que Prilly va payer pour sa péréquation de l'année en cours, pensez l'année suivante, ça....ce n'est pas évident.

Monsieur le Syndic, c'est la poule qui a fait l'œuf ou c'est de l'œuf qu'est sortie la poule ? Voilà la bonne question.

Vous me répondez sur Saint-Sulpice. Saint-Sulpice a une population qui est moins au profit de subsides que ce qu'on a à Prilly, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Alors, ils en ont moins parce que les taux d'imposition sont plus bas ou les taux d'imposition sont plus bas parce qu'ils en ont moins ? On peut se poser des questions. Ils ont le lac, ils ont le port, voilà, ils n'ont pas besoin de piscine, parce qu'ils ont la plage. Ensuite, on ne vous enlèverait pas CHF 600'000.- en maintenant l'impôt foncier à ce qu'il est. On ne vous donnerait simplement pas CHF 600'000.- de plus. Il y a le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. Dans les conclusions de la commission des finances.

Evidemment, dans la commission des finances, il y a 4 membres qui refusent le préavis et 3 qui l'acceptent, ce sont les conclusions. Vous interprétez cela d'une certaine manière, ce n'est pas ce que vous avez fait tout à l'heure ? Personnellement, j'interprète différemment. Si 4 membres de la commission des finances ont voté contre le préavis, c'est probablement que ces 4 membres souhaitaient le statu quo, parce que si nous ne votons pas l'arrêté d'imposition aujourd'hui, ce sont les taux de l'année passée qui vont être prolongés. Donc, on peut interpréter de différente manière, mais ce n'est pas toujours la même chose.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur Deillon, sur la dernière, s'il faut commencer à supposer ce que la commission des finances veut dire dans les conclusions d'un préavis aussi important que cela, vous me permettez de dire que c'est un petit peu naviguer...à vue.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On a voté tout à l'heure pour le maintien de l'impôt communal à 73,5 points. On parle ici d'un nouvel impôt, non, c'est-à-dire de l'augmentation d'un autre impôt, ça me semble étonnant qu'on maintienne le statu quo avec le premier impôt pour toutes les belles raisons qui ont été invoquées et que pour le second impôt, on vote différemment. C'est le premier point.

Le deuxième, il ne faut pas oublier et la Municipalité l'a déjà annoncé, vous allez probablement revenir sur l'impôt communal l'année prochaine. Si on vote maintenant pour l'augmentation du taux de l'impôt foncier à 1,3, puis l'année prochaine à l'augmentation du taux d'impôt communal, ça fera beaucoup. Merci.

Monsieur le Président propose de passer à la votation sur l'amendement. Il ajoute qu'on ne peut effectivement que prendre acte que dans ses discussions, la commission des finances a proposé un amendement qu'elle a accepté, puis ensuite qu'elle a refusé ses conclusions. Cela n'empêche pas de travailler ce soir sur le taux d'imposition. Il y a l'amendement déposé par Madame Krattinger qui propose de maintenir le taux de l'impôt foncier à 1.0‰ de l'estimation fiscale.

Monsieur le Président met l'amendement au vote.

Vote : l'amendement de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta est refusé par 31 voix contre, 26 voix pour, 6 abstentions

Monsieur le Président ajoute que le taux d'imposition sera celui proposé par le préavis, à savoir 1,3‰ de l'estimation fiscale.

Monsieur le Président poursuit l'étude de l'arrêté d'imposition avec le chiffre 6 qui concerne l'impôt personnel fixe.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, il referme la discussion et passe au chiffre 7, droits de mutation, successions et donations. Il s'arrête tout d'abord à la lettre a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, Monsieur le Président referme la discussion et passe à la lettre b) Impôts perçus sur les successions et donations.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Comme pour l'amendement précédent, je rapporte l'amendement de la commission des finances, je le prends à mon nom et je dépose cet amendement : « de porter à néant l'impôt perçu sur les successions et donations en ligne directe ascendantes, en ligne collatérale entre non parents et de maintenir à néant en ligne directe descendante, chiffre 7 lettre b) de l'arrêté d'imposition.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vu le contexte précisément, la commission des finances semble dans son rapport, même si on n'aime pas les suppositions, reprocher à la Municipalité une certaine inconstance, mais peut-être le terme choisi est effectivement celui-là. Je trouve un peu contradictoire de la part de la commission des finances de se lancer dans une expérimentation politique en proposant la suppression totale de cet impôt sur les successions et donations qui existe à ma connaissance, peut-être que je me trompe, depuis toujours à Prilly. Je précise peut-être pour les téléspectateurs qu'on parle ici de l'impôt sur les successions et donations indépendamment du lien de parenté, sachant que l'impôt sur les successions et donations en ligne descendante directe est de toute façon nul et vu le contexte précisément, ce n'est pas très opportun selon le groupe PLR de faire cette proposition et le PLR va donc s'opposer à cet amendement formellement de Madame Krattinger. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas d'accord avec mon préopinant. Je pense que l'impôt sur les successions et donations est un impôt particulièrement injuste.

C'est un impôt qui dépend en fait du mode de vie des personnes. Tout simple, vous êtes mariés, vous en payez peu lorsqu'il y a une succession, vous vivez en concubinage, vous en payez beaucoup. Cet impôt sur les successions à Prilly représente ces dernières années environ CHF 200'000.-, CHF 250'000.-, c'est conforme Monsieur le Syndic ? (Monsieur le Syndic lui répond que c'est davantage.)

C'est embêtant, je n'ai pas pris les comptes avec moi, j'avais regardé avant de venir. Moi, je préférerais que des personnes disposant d'une certaine fortune viennent vivre à Prilly leurs dernières années, parce qu'ils y payeraient l'impôt sur le revenu et la fortune, plutôt que de se faire tondre sur la sortie. Je pense que ça serait une bonne chose, sur le moyen terme, on serait certainement gagnants à supprimer cet impôt sur les successions, de manière à ce que les gens en prévision de leur succession viennent à Prilly, plutôt qu'ailleurs.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste se rallie pour une fois à la proposition du PLR. Monsieur Deillon, nous avons un chiffre d'une moyenne sur ces quelques dernières années de CHF 450'000.- de revenus d'impôt à la fois sur les transferts immobiliers et les successions.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Pour les arguments qui viennent d'être développés par le PLR et le PS, je vous invite à refuser cette modification de l'assiette fiscale des droits de succession. D'abord, il y a la question du montant, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit sur notre politique financière à cet égard. Effectivement, on peut penser ce que l'on veut de l'impôt sur les successions, surtout quand on le paie d'ailleurs. Pour un certain nombre de gens, c'est évidemment trop tard, puisque ce sont eux qui laissent des biens derrière eux, mais il nous semble qu'il n'y a pas trop d'injustice ou une injustice moindre, pour autant qu'il y en ait une, à payer dans ce sens-là, alors que Monsieur Samuel David l'a répété, en ligne directe, il y a aucun impôt et par conséquent, il nous semble que dans ce qui nous est proposé, il faut pouvoir continuer à payer ces impôts et donc à refuser l'amendement.

Monsieur le Président propose, la discussion n'étant plus demandée, de voter l'amendement qui serait alors un point 3 des conclusions qui serait de porter à néant l'impôt perçu sur les successions et donations. Monsieur le Président demande à Madame Krattinger de préciser son amendement.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

L'amendement est le suivant : « de porter à néant l'impôt perçu sur les successions et donations en ligne directe ascendantes (donc vers les parents), en ligne collatérale entre non parents et de maintenir à néant en ligne directe descendante, chiffre 7 lettre b) de l'arrêté d'imposition.

Vote : l'amendement de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta est refusé par 41 voix contre, 16 voix pour, 5 abstentions

Monsieur le Président passe au chiffre 8 de l'arrêté d'imposition concernant l'impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, il passe au chiffre 9, impôt sur les loyers.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, il passe au chiffre 10, impôt sur les divertissements.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, il passe au chiffre 10 bis, tombolas et lotos.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'étant pas demandée, il passe au chiffre 11, impôts sur les chiens. La discussion n'étant pas demandée, il passe au chiffre 12, taxe sur la vente des boissons alcoolisées.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président précise que le chiffre 12 faisait partie de l'article 2.

Monsieur le Président passe à l'article 3. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 4. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 5. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 6. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 7. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 8. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 9. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 10. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe à l'article 11. La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président précise que tous les articles de l'arrêté d'imposition ont été passés en revue. Il demande à Madame la rapportrice de lire les conclusions telles qu'amendées du préavis municipal. Monsieur le Président précise que l'on peut passer ensuite au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°6-2018,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de maintenir le taux d'impôt communal à 73.5 points de l'impôt cantonal de base pour l'année 2019 ;
2. de porter le taux de l'impôt foncier à 1.3 pour mille de l'estimation fiscale ;
3. pour le reste, de reprendre sans changement les éléments de l'arrêté d'imposition 2018.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 6-2018 sont acceptées par 41 voix pour, 11 voix contre, 11 abstentions.

M. le Président passe à présent au point 11 de l'ordre du jour.

11. Réponse municipale à l'interpellation de Mmes les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney «Le 1er août : une belle fête populaire et moins polluante ? - Suite».

Monsieur le Président appelle la Municipalité pour la lecture de sa réponse.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante ? - Suite» déposée et lue au Conseil communal du 18 juin 2018, par laquelle elles sollicitent des éléments de comparaison complémentaires à ceux fournis par la Municipalité dans sa réponse déposée et lue le 18 mai 2018.

1. Selon la Municipalité, dans quelles proportions la mise en place d'un tel système complexifierait-elle l'organisation et demanderait-elle des ressources supplémentaires en personnel bénévole ?

Si la perception de la caution pour les verres réutilisables pourrait être effectuée aux 2 caisses habituelles, moyennant édition d'un bon spécifique en sus des 7 existants (4 «boissons» et 3 «nourriture»), une 3^{ème} caisse devrait être installée à un emplacement différent pour leur réédition. Cela implique de prévoir 2 personnes de plus et surtout un important fonds de caisse supplémentaire composé en majeure partie de pièces de CHF 2.-.

2. Quel est le montant investi aujourd'hui pour l'achat de verres en plastique jetables, le débarrassage des tables et la gestion des déchets (voirie, engagement de jeunes dans le cadre de l'opération Coup d'pouce) ?

Lors de l'édition 2018 de la manifestation patriotique, alors que la bière était vendue en bouteilles de verre et les minérales en bouteilles de PET, il a été distribué, pour le vin, 1'000 gobelets de 1 dl en plastique, pour un coût de CHF 72.50, et 800 gobelets en carton, pour un coût de CHF 56.-.

Quant à l'indemnisation des prestations de Coup d'Pouce pour le débarrassage des tables, ainsi que l'aide apportée ponctuellement à l'USP au niveau du service, elle s'est élevée à CHF 502.50.

Au-delà de l'aspect pécuniaire, la présence de ces Jeunes le 31 juillet, comme lors de Fêtons Prilly, demeure indispensable afin de garantir un tri des déchets aussi efficace que possible.

3. *La Municipalité a-t-elle envisagé de demander une offre auprès d'autres entreprises, qui pourraient être moins chères (Ecomanif, Infini Printing, par exemple) ?*

S'il est vrai qu'Infini Printing propose des conditions d'achat légèrement plus avantageuses que SwissEcology, l'acquisition d'au minimum 16'000 verres (avec impression monocolore), pour couvrir les besoins d'une édition de Fêtons Prilly, aurait néanmoins un coût non négligeable : quelque CHF 9'100.- TVA incluse pour Infini Printing (selon site Internet), contre CHF 10'664.- TTC selon offre pour SwissEcology.

Au surplus, à l'option d'achat demeure immanquablement liée la question du lavage des verres, sans parler de leur stockage. Selon l'USP, qui a l'expérience de l'utilisation du lave-vaisselle de la Grande Salle, celui-ci a une capacité de lavage pour un maximum de 30 verres de 3 dl; en comptant en moyenne 10 minutes par cycle tout compris (chargement, lavage, déchargement et séchage manuel avec un linge) cette activité, pour 8'000 verres (nombre estimé pour le 31 juillet), mobiliserait 2 personnes pendant ~ 5 ½ jours à raison de 8 heures par jour.

Le seul moyen d'éviter ce travail chronophage et contreproductif serait de confier à des professionnels le lavage et le stockage des verres. Auprès d'Ecomanif (Strid SA, Yverdon), le lavage coûte CHF 0.135 par verre, avec tarif dégressif à partir de 2'000 pièces; s'y ajouterait, cas échéant, un montant de CHF 0.05 par verre pour une location. Les tarifs sont identiques auprès de VALORSA, Penthaz, au périmètre de laquelle la Commune de Prilly appartient; à ce titre, elle pourrait bénéficier de la gratuité des frais de location pour les verres de 3 dl (ECO40), ne devant alors payer que la location des verres de 1 dl (à CHF 0.05 le verre) et la totalité des coûts de lavage (à CHF 0.135 le verre avec décompte au lavage). Il est précisé qu'Ecomanif de même que VALORSA ne livrent pas les verres et qu'il y a lieu d'organiser en sus leur transport aller-retour. Pour rappel, lors de Fêtons Prilly, SwissEcology applique un forfait de CHF 0.17 par verre personnalisé (avec le logo «Ville de Prilly» en couleur et donc à son seul usage) et de CHF 0.15 par verre générique, comprenant les frais de location et de lavage; s'y ajoutent les coûts de livraison pour un montant de CHF 290.- de Denges à Prilly et retour.

Au surplus, SwissEcology ne nous facture pas les prestations suivantes équivalant à un montant de CHF 745.- : compteurs à gobelets, remorque fermée à clé pour le stockage des verres sur la place de fête, affiches d'information et stockage annuel des verres personnalisés.

4. *Quels coûts exacts la mise en œuvre d'un tel projet aurait-elle impliqués ? Une solution plus économique (par exemple, en mettant uniquement le guide sur le site Internet de la Ville) a-t-elle été envisagée ? Renens étant entrée dans une même démarche, la Municipalité a-t-elle envisagé de chercher synergies entre les deux communes ?*

La Municipalité étudiera la pertinence d'engager des ressources dans l'élaboration d'une directive ou d'un guide en matière gestion des déchets lors de manifestations à la lumière de l'expérience des Communes qui disposent d'un tel document.

Il n'en demeure pas moins que le nombre et le type de manifestations à Prilly reste limité en dehors de la Grande Salle, voire de Castelmont, qui sont, rappelons-le, entièrement équipés en vaisselle réutilisable.

Pour conclure, ainsi que déjà mentionné dans sa première réponse, la Municipalité ne manquera pas, pour l'édition 2019 et les suivantes, de reprendre le sujet en tentant de se rapprocher, comme elle l'a fait d'ailleurs lors de l'édition 2018, de la meilleure solution écologique et opérationnelle possible, tout en demeurant au plus proche des contraintes budgétaires actuelles.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante - suite».

Monsieur le Président demande si les interpellatrices acceptent cette réponse et souhaitent répondre.

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. En mon nom et celui de Madame Johanna Monney, excusée ce soir, je tiens quand même à signaler que si je comprends parfois le ton moqueur du Syndic, ces questions auraient pu être répondues la première fois et c'est sur la demande de la Municipalité que nous avons déposé une deuxième interpellation, parce que vous ne pouviez pas répondre à nos questions complémentaires.

Je suis navrée de le dire comme ça, parce que je voulais en fait plutôt saluer la réponse de la Municipalité. Nous étions assez contents de la direction générale dans laquelle elle va, qui était la nôtre et celle que nous souhaitons. Je dois aussi faire mon mea culpa, je n'étais malheureusement pas à la fête du 31 juillet cette année et je n'ai donc pas pu voir les efforts qui ont été faits. Je note qu'à la place des verres en plastique dans lesquels j'ai une ma bière en 2017, nous avions des bouteilles en verre, ce qui me réjouit beaucoup. Merci beaucoup.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée sur la réponse municipale.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis "L'ouest lausannois sera le cobaye d'une police unifiée, pourquoi, quelles seront les incidences techniques et financières futures ?"

Monsieur le Président propose de passer à la réponse suivante qui est celle à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis : l'ouest lausannois sera le cobaye d'une police unifiée. Pourquoi ? Quelles seront les incidences techniques et financières futures ?

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse est relativement longue, donc je vais la lire, mais sans aucune précipitation.

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis : «L'ouest lausannois sera le cobaye d'une police unifiée, pourquoi, quelles seront les incidences techniques et financières futures ?», déposée et lue au Conseil communal du 24 septembre 2018.

Même s'il aurait été opportun de déposer cette Interpellation devant le Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest lausannois, il est apparu à la Municipalité qu'il était important d'apporter des réponses à Monsieur l'Interpellateur Dupertuis devant le Conseil communal de la Ville de Prilly.

Il convient tout d'abord de planter le décor de manière large tout en priant les membres du Conseil communal de Prilly qui siègent au Conseil intercommunal de bien vouloir comprendre qu'il s'agit de reprendre ici l'essentiel de la communication présentée le mercredi 19 septembre à Renens en y adjoignant les réponses aux questions de Monsieur le Conseiller Dupertuis.

Le Commandant Schaer devrait d'ailleurs être invité à Prilly afin de présenter à son tour ce projet pilote REGIO devant notre Conseil communal.

En guise de préambule

« La réforme policière entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 [...] a amené des améliorations importantes. [...] Comme toute réforme d'envergure, elle présente, plus de cinq ans après son entrée en vigueur, des dysfonctionnements.[...] »

Fortes de l'expérience acquise depuis 2012, les différentes parties prenantes doivent remédier à ces défauts de jeunesse dans les meilleurs délais, faute de quoi les tensions et les dissensions qu'ils occasionnent risquent de porter atteinte de manière irrémédiable au système de la police coordonnée telle que votée par le peuple. » (Cour des comptes, rapport n° 41 : Efficacité de la mise en œuvre de la réforme policière vaudoise, Conclusions)

L'audit de l'organisation et du système de financement de la police coordonnée, effectué par la Cour des comptes et publié en juin 2017, aboutit à des constats mitigés. Si certaines mesures organisationnelles de la réforme ont permis d'améliorer le service à la population, la gouvernance souffre de blocages et la coordination d'un manque de systématisation des processus, dans une organisation où le cloisonnement entre police cantonale et police régionale est encore fortement présent. L'harmonisation des statuts du policier vaudois est au point mort et le modèle financier retenu présente des défauts conceptuels.

Réduire l'impact de ces dysfonctionnements implique une volonté politique et opérationnelle commune qui aujourd'hui a de la peine à se profiler. Si certains adeptes de la Police unique donnent l'impression de «jouer la montre», persuadés que le temps leur donnera - cette fois - raison, d'autres, adeptes du *statu quo*, tiennent ferme dans leurs positions craignant toute évolution.

Ainsi, contrairement aux recommandations de la Cour des comptes, la question du coût et du financement de l'Organisation Policière Vaudoise (OPV) ne sera pas négociée avant 2022 dans le cadre des travaux liés au nouveau système péréquatif.

L'harmonisation du statut du policier vaudois est une utopie dans le contexte de l'OPV d'aujourd'hui, en raison des incidences financières que l'objet provoquerait (caisses de pension, salaires ...) auprès des différentes polices vaudoises.

Enfin, les objets relatifs à l'OPV s'accumulent au Grand Conseil (Motion Serge Melly et consorts - *Police coordonnée vaudoise : pour une gouvernance et un commandement unifiés* / Motion Stéphane Balet et consorts - *Pour une mise en place rapide d'un statut unifié pour tous les corps de police du canton de Vaud /...*), ce qui manifeste un intérêt politique certain à l'échelon cantonal.

On observe également depuis quelques années les frustrations grandissantes de certaines communes, en raison des coûts générés et du principe d'intercommunalité des Corps de police existants. Délestées de leur compétence décisionnelle, les politiques communales souffrent de perte d'information et expriment, au travers d'interventions parlementaires, leur incompréhension et leur frustration, quitte à remettre en question leur appartenance à de telles associations (Blonay, Orbe, Tolochenaz, ...).

Enfin, sur le plan opérationnel, les compétences et l'autonomie des polices communales, tant revendiquées par certains, sont, en toute logique, très vite soumises aux prérogatives cantonales, conformément à la LOPV.

Restent les statistiques criminelles qui, depuis quelques années (2014-2018), sont à l'avantage de l'activité policière. Mais qu'en sera-t-il si la tendance devait s'inverser ?

Fort de ce constat, on peut légitimement s'attendre à ce que l'OPV soit sujette à modification dans les 10 ans à venir et l'on peut imaginer que les polices (inter)communales d'aujourd'hui puissent disparaître, par intégration, dans une nouvelle organisation policière.

Il y avait donc nécessité d'anticiper et donc d'agir dans le but de préserver dans l'Ouest lausannois :

- **l'intérêt de ses citoyens** par des prestations sécuritaires de proximité et de qualité;
- **l'intérêt régional** par une implication politique à l'échelon du District en matière de politique sécuritaire à intégrer dans la conduite cantonale;
- **l'intérêt de l'ensemble du personnel et des cadres de la POL** par une mise à niveau de leur savoir-faire et les rendre compétitifs dans l'hypothèse d'une intégration à l'échelon du canton.

Telle est la volonté du Comité de direction de la PolOuest, et le projet REGIO, qui s'inscrit pleinement dans les recommandations de la Cour des comptes, entend répondre à ces enjeux.

Pour ce qui concerne le processus de décision ayant conduit à la mise en oeuvre de REGIO, c'est le calendrier serré qui a amené le Président du Comité de direction et le Commandant de la PolOuest à conduire les tractations avec l'Etat, respectivement la Police cantonale. Le Comité de direction a pris la décision politique nécessaire au lancement du projet et décidé d'une communication aux Municipalités d'abord puis aux membres de l'Assemblée Intercommunale, aux instances cantonales ainsi qu'à la presse. Ce processus de décision est conforme à la délégation de compétences attribuée au Comité de direction à la constitution de la PolOuest, dans le respect des buts définis dans les Statuts de l'Association.

Projet pilote REGIO : quels en sont le concept de base et les lignes directrices ?

Le projet consiste à créer et à tester, sur une période de 24 mois au minimum, dans une zone pilote couvrant le district de l'Ouest lausannois, la réunion des effectifs de la POL et du poste de Gendarmerie de Renens, sous la conduite opérationnelle du Cdt POL, et ce dans la perspective de faire évoluer l'organisation policière vers «une police intégrée décentralisée».

Raison d'être du projet

- Proposer un modèle d'organisation conciliant une approche globale (cantonale et régionale) des besoins sécuritaires, qui doit permettre une optimisation des prestations au profit de la population.
- Réduire les tensions et les dissensions relevées par la Cour des comptes au travers d'une collaboration accrue entre les organisations de police (canton/communes) impliquant une mutualisation des ressources et des prestations.
- Renforcer les compétences des cadres et policiers cantonaux et communaux par l'échange et la mutualisation dans le respect des prérogatives de chacun.

Idee de manœuvre de base

- District Ouest-lausannois = région
- Sous la responsabilité du Cdt POL = répondant régional
- Poste gendarmerie Renens intégré opérationnellement à la POL = personnel + missions dédiés
- POL intégrée opérationnellement aux structures de commandement de la PolCant, respectivement de la Gendarmerie

Principes retenus

- Mutualisation des ressources et prestations, notamment patrouilles mixtes
- Compétences judiciaires pour les agents de la POL durant la phase de test
- Pas de changements pour les enquêtes menées par police sûreté et poste de Renens
- Subordination administrative des collaborateurs inchangée
- Les effectifs dédiés POL / poste Gendarmerie Renens sont maintenus
- Développement de passerelles entre POL - PolCant
- Recherche de synergies et d'optimisation (logistique, formation, recrutement ...)
- Le projet ne doit pas générer de coûts supplémentaires

Venons-en maintenant aux questions posées par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis :

- a) Pourquoi le choix de POL pour ce test ? Et, pourquoi pas un autre des neuf corps de police qui seront à l'avenir aussi impactés ?***
- b) Quels ont été les critères sélectifs d'appréciation pour désigner POL en sa qualité de «partenaire-testeur» ?***

Une volonté partagée entre la POL et la Police cantonale d'avancer ensemble afin de répondre aux constats inquiétants de la Cour des comptes quant à l'avenir de l'organisation policière vaudoise actuelle et sa pérennité sous cette forme.

Cette volonté, partant cette vision, n'est, à ce jour, pas ou peu partagée par d'autres corps de police alors que les faits actuels et la lecture qui peut en être faite pour une évolution probable du système dans les 5 à 10 ans est indéniable et implique une nécessité urgente d'anticiper et d'agir aujourd'hui pour ne pas «subir» demain.

D'autre part, la POL, accréditée depuis 2015, est considérée par la Police cantonale comme un partenaire autonome et fiable, agissant autant dans un intérêt régional que général, tel que souhaité par la LOPV¹.

¹ LOPV Art. 5 :

¹ Les polices ont le devoir et la responsabilité de remplir la mission des polices en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action.

² Elles recherchent en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

Les commandants respectifs de la Police cantonale, de la Gendarmerie et de la POL entretiennent des relations saines et constructives depuis leur arrivée à leur fonction.

La POL présente également l'avantage d'œuvrer sur un territoire à l'échelle du District, propice à ce projet. Elle possède des statuts relatifs au personnel (politique salariale et règlement du personnel) proches de ceux du Canton. Enfin, le départ à la retraite, en novembre de cette année, du Chef de l'Arrondissement de gendarmerie, en charge du poste de Renens, offrait l'opportunité de mettre en place cette zone pilote.

c) *Connaissant les difficultés liées au sous-effectif récurrent de POL, à la concurrence continue pour recruter des agent(e)s, comment prévoit-on d'assumer les tâches ordinaires et le surplus de celles liées aux affaires judiciaires sans devoir créer des postes supplémentaires et de ce fait alourdir considérablement le budget d'exploitation ?*

La POL n'a plus de difficulté en matière d'effectif depuis l'ajustement de sa politique salariale en 2017. Au contraire, elle considère actuellement ses recrutements futurs à la baisse afin d'éviter un sureffectif qui serait non conforme aux nombres de postes alloués budgétairement.

L'opportunité offerte à nos policiers par la mise en place du projet REGIO tend à renforcer avantageusement cette situation, tant l'idée de disposer de compétences similaires aux gendarmes côtoyés au quotidien à l'Académie de police et dans le terrain semble une évidence pour nos agents de même que le bien de l'organisation policière.

Le projet REGIO a été réfléchi avec un certain nombre de cautèles, et les compromis nécessaires pour avancer ont été faits. C'est donc d'abord l'échelon opérationnel qui est engagé durant cette période dite pilote. Ces cautèles et ces compromis, en lien avec l'octroi de la compétence judiciaire, se résument par la garantie de prestations similaires ou supérieures sur le district de l'Ouest lausannois, avec les effectifs existants et sans augmentation des coûts relatifs à la mise en place de REGIO.

d) *Quelle sera la disponibilité de POL pour accomplir les interventions de police secours, sachant d'ores et déjà qu'elle ne répond déjà plus à l'urgence et au respect des règles d'intervention en cas de tapage nocturne, de parage illicite sur le domaine public (ex : véhicule stationné en dehors des cases blanches devant le portail d'accès et de sortie d'une propriété privée) ou de concert surprise dans un établissement public communal dont le dépassement des décibels importune tout un quartier jusqu'à tard le matin (entre 22h et 4 à 6h) ?*

Comme précisé dans la réponse à la question précédente, les prestations aux bénéficiaires des communes et des citoyens de l'Ouest lausannois devraient être, par la mutualisation des ressources POL et Gendarmerie, sinon optimisées, du moins identiques.

Cependant, à lire Monsieur l'Interpellateur, les prestations actuelles de la POL ne donneraient déjà pas satisfaction.

Ce constat amène le Comité de direction à s'interroger sur l'opportunité de conduire rapidement - moyennant un coût certain et non inscrit au budget - une enquête de satisfaction dans l'Ouest lausannois au début et au terme du projet pour en mesurer objectivement son impact sur l'activité policière.

e) *Par l'assimilation du Cdt de POL à la hiérarchie cantonale, y a-t-il un risque évident de perte d'autonomie décisionnelle et de solutions d'engagement(s) des forces policières locales (ex. : manifestations sportives et/ou culturelles, cérémonies funèbres, fêtes, etc.) ?*

L'assimilation du Cdt de la POL à la hiérarchie cantonale est une intégration nécessaire dans la mesure où les compétences judiciaires impliquent légalement une subordination au Chef de la police judiciaire, soit le Commandant de la police cantonale. Nonobstant une perte d'autonomie concédée, cette intégration doit être comprise avant tout comme une plus-value en matière de collaboration et d'échange d'information au profit du système policier et de l'Ouest lausannois. La pratique usuelle, d'ailleurs, en lien avec les prérogatives de la PolCant² est déjà un fait avéré depuis l'entrée en vigueur de la LOPV, dans l'intérêt général et réciproque, sans pour autant compromettre au quotidien l'activité de la POL au profit de l'Ouest lausannois, notamment pour ce qui a trait aux manifestations sportives et/ou culturelles, cérémonies funèbres, fêtes, etc.

Enfin, le Comité de Direction est suffisamment convaincu de la perspicacité du Commandant de la POL pour que ce dernier s'assure de l'intérêt de l'Ouest lausannois et de la POL auprès du Directoire cantonal, et il y veillera.

f) *En cas de transfert d'une partie des tâches de la gendarmerie à POL, est-ce que notre participation communale au coût des charges de la police cantonale devrait se réduire drastiquement ? Et dans quelle proportion ? Dans l'affirmative, sera-t-elle suffisante pour compenser les coûts engendrés par l'engagement de nouveaux collaborateurs/trices à POL ?*

Dans le cadre de ce partenariat pilote, il n'y a aucun transfert de tâches, mais une mutualisation des ressources en vue d'une optimisation des prestations sécuritaires dans l'Ouest lausannois au profit de ses communes et de ses citoyens. Les effectifs dédiés à l'Ouest lausannois tant pour les missions de la POL que celles du poste de Gendarmerie de Renens sont garantis par les deux entités (POL / Gendarmerie). Le projet, à connotation opérationnelle, n'a pas pour ambition de résoudre la problématique d'ordre politique, relative au coût et au financement de l'organisation policière vaudoise, et, de ce fait, n'amène aucune incidence favorable ou défavorable sur la participation des communes aux coûts des charges de la police cantonale.

g) *Existe-t-il une analyse des avantages et désavantages d'un tel rapprochement ? Si oui, pourrait-on en connaître l'expertise et son évaluation des coûts ?*

Dans le cadre des réflexions liées aux travaux préparatoires visant à déterminer l'opportunité ou pas de lancer un tel projet, une étude de faisabilité comprenant une analyse «SWOT»³ a été effectuée mutuellement avec la PolCant.

h) *Quelle est la marge de manœuvre des législatifs communaux dans ce processus et pourquoi n'ont-ils pas été impliqués en amont du projet ?*

Ce projet pilote, comme déjà relevé, est un projet à connotation opérationnelle, d'une durée limitée et présentant des cautions légales, financières et organisationnelles. Ces dernières le préservent à ce stade d'une décision politique autre que celle prise par le Comité de direction, tant à l'échelon cantonal, qu'intercommunal voire communal.

De fait, un bilan sera établi à l'issue de la période test et permettra à toutes instances décisionnelles et compétentes de se positionner sur la suite à donner à cette expérience, tant sur un plan régional – Ouest lausannois – que cantonal.

Concernant l'Ouest lausannois, une analyse juridique approfondie (avis de droit) déterminera en temps voulu quelles sont les instances compétentes sur la base des

² LOPV Art. 12 :

⁴ Lorsque la police cantonale intervient en appui d'une autre police, elle assume, en règle générale, le commandement des opérations.

³ L'analyse ou matrice **SWOT**, de l'anglais Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces) est un outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options offertes dans un domaine d'activité stratégique [https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_\(méthode_d%27analyse\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT_(méthode_d%27analyse))

Statuts de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois», respectivement de la Loi sur les communes (LC, Art. 126, al. 2).

Dans tous les cas, le Comité de direction s'engage à informer régulièrement et en toute transparence le Conseil intercommunal, et par les délégués intercommunaux les instances exécutives et législatives communales sur l'évolution du projet et de ses aboutissements.

i) Devra-t-on élargir le champ d'activité des polices privées telles le SIR, SECURITAS pour le contrôle de la faune, de la piscine, la surveillance des bâtiments communaux, le vandalisme nocturne ou pour verbaliser celles et ceux qui ne respectent pas la propreté sur le domaine public.

Il sied de préciser préalablement qu'il serait préférable de parler de sécurité privée plutôt que de polices privées, le terme étant inapproprié et portant à confusion.

Cette question ne s'inscrit aucunement dans le contexte du projet REGIO et ce dernier ne devrait pas aboutir à un élargissement du champ d'activité de ces entreprises, par ailleurs, strictement réglementé.

En effet, conformément à la législation, le champ d'application de telles sociétés se restreint, tant au domaine public que sur le domaine privé, à la surveillance ou la garde de biens mobiliers ou immobiliers, à la protection des personnes, ainsi qu'au transport de sécurité de biens ou de valeurs.

Par ailleurs, la délégation à une entreprise de sécurité d'actes d'autorité par une commune est interdite.

Conclusion

Les réponses ainsi apportées seront utilement complétées par celles que le Comité de direction de la POL apportera à l'interpellation déposée par M. Pascal Delessert, Conseiller intercommunal, devant cet organe en date du 19 septembre 2018.

M. Delessert débute ainsi son propos : «Je tiens à préciser que je me réjouis globalement des démarches entreprises en annoncées, répondant d'ailleurs aux vœux de la Commission de gestion 2017.»

Ainsi, par ses délégués à l'Assemblée intercommunale, le Conseil communal de Prilly est et sera tenu au courant de l'avancée du projet REGIO».

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis : «L'ouest lausannois sera le cobaye d'une police unifiée, pourquoi, quelles seront les incidences techniques et financières futures ?».

Merci de votre patience.

Monsieur le Président passe la parole à l'interpellateur, Monsieur Dupertuis.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers Collègues,
Madame et Messieurs les Municipaux,

En préambule, je tiens à remercier la Municipalité de sa réponse à mon interpellation, parfois exhaustive mais, souvent très intéressante...

C'est pourquoi, je souhaite apporter quelques commentaires ci-après :

- Je constate avec satisfaction que les explications fournies sont reprises de l'essentiel de la communication présentée le mercredi 19 septembre à Renens en y adjoignant les réponses à mes interrogations ; le cdt SCHAER devrait d'ailleurs être invité à Prilly, afin de présenter à son tour ce projet pilote REGIO devant notre Conseil, ceci en aval de sa mise en application fixée au 1er novembre prochain et à mon interpellation datée du 9 août et traitée au CC du 24.09.2018,
- Qu'il est anormal après avoir posé la question « que les législatifs communaux se voient mis une fois de plus devant le fait accompli d'une autorité cantonale ou toute autre qui décide seule, qui ne culpabilise absolument pas lorsqu'il s'agit d'alléger ses obligations financières au détriment des Communes et que la concertation souhaitée de l'ensemble des partenaires (pouvoirs exécutifs & législatifs) reste un doux vœu non exaucé ; sans parler de la communication particulièrement déficiente » , de lire les propos de M. FARINE, Président du CODIR de la POL, dans la presse du mardi 2 octobre 2018 (24 Heures) – Les élus, eux, ont effectivement été informés à la dernière minute. Pourquoi si tard ? « si nous avions avisé tout le monde depuis le début, le projet n'aurait jamais abouti », estime M. FARINE, non sans glisser que la communication aurait pu être moins abrupte. C'est faire injure aux compétences intellectuelles et responsabilisation de nos délégués intercommunaux face au respect de la défense de l'intérêt général des collectivités publiques,
- Que sous lettre d) , bien que je cite des exemples concrets de dysfonctionnement, il en ressort que le CODIR veut s'interroger sur l'opportunité de conduire rapidement - moyennant un coût certain et non inscrit au budget - une enquête de satisfaction dans l'Ouest lausannois au début et au terme du projet pour en mesurer objectivement son impact sur l'activité policière. ; ce qui me semble actuellement et eu égard aux finances précaires des Communes une mesure coûteuse, surfaite et peu appropriée,
- Que sous lettre g) une étude de faisabilité comprenant une analyse « SWOT » a été effectuée mutuellement avec la police cantonale. Cependant, son résultat reste totalement inconnu des partenaires du CODIR, soit dans un premier temps les représentants locaux de l'Association intercommunale de la POL et, dans un second temps des législatifs communaux qui subissent une décision relevant principalement de leurs budgets respectifs sans pouvoir en débattre démocratiquement parlant en amont ; pour l'interpellateur, c'est un non-sens qui devrait déboucher sur un débat objectif, constructif au sein des Conseils communaux ; celui de trouver une systématique avant tout liée à une discussion générale et une orientation majoritaire des délégués par les organes législatifs (proposition déjà faite lors d'une séance MUN/COFIN de Prilly pour l'ensemble des Associations telles POL, ASIGOS, Fondation Les Acacias, etc... restée sans suite à ce jour).

En conclusion,

- vu « que les présentes explications ainsi apportées seront ultérieurement complétées par celles que le Comité de direction de la Polouest apportera à l'interpellation déposée par M. Pascal DELESSERT, Conseiller intercommunal, devant cet organe en date du 19 septembre 2018, interpellation ignorée aujourd'hui par notre corps délibérant,

- tenu compte que le Commandant SCHAEER pourrait corriger cette communication déficiente du CODIR en présentant ce projet REGIO à notre Conseil, ceci dans un délai raisonnable, je suggère, au Conseil communal de Prilly, d'attendre le reste des informations requises puis de débattre sur cet important sujet relatif à la sécurité de proximité mais, encore à la sauvegarde non seulement de la POL et des prérogatives de notre honorable Assemblée.

Pour résumer, d'accepter momentanément la réponse municipale et en aucun cas de classer l'affaire.

Prilly, le 29 octobre 2018

Jean-Pierre Dupertuis,
Conseil communal de et à Prilly

Monsieur le Président remercie Monsieur Dupertuis et précise que la discussion est ouverte sur la réponse municipale.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président ajoute que l'on reste dans l'attente des réponses qui seront apportées au Conseiller intercommunal Delessert dans le cadre du Conseil intercommunal de la Police de l'ouest et comme l'a proposé l'interpellateur, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accepter momentanément la réponse municipale faite à cette interpellation.

Monsieur le Président passe au point suivant de l'ordre du jour qui est le point 13.

13. Réponse municipale à la question écrite de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon portant sur l'utilisation de la nouvelle place communale du Collège Centre

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cela sera beaucoup plus court, rassurez-vous.

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon portant sur l'utilisation de la nouvelle place communale du Collège Centre, déposée et lue au Conseil communal du 24 septembre 2018.

Tout en se félicitant que Monsieur le Conseiller trouve l'idée excellente, la Municipalité apporte les éléments de réponse aux 5 points suivants :

1. Qui est en droit d'organiser des manifestations sur le domaine public ou domaine privé de la commune ?

Moyennant demande soumise à la Municipalité et autorisation de la Police du commerce s'il y a vente de marchandises ou boissons, les partis politiques, les associations et les commerçants peuvent utiliser ce lieu pour une manifestation ponctuelle. La fréquence est déterminée par l'Autorité.

2. L'organisation d'une telle manifestation requière-t-elle une autorisation de la Municipalité et de la Police du Commerce ?

Oui.

3. Dans l'affirmative, quels sont les critères d'octroi ou non de l'autorisation ?

Après analyse du dossier, les mêmes que pour toutes les autres autorisations délivrées par la Municipalité et la Police du commerce.

4. Est-ce qu'un émolument, une taxe, une location est perçue, sur quelle base, de quel montant ?

Variable (de rien à ... CHF...) selon le but de la manifestation, à savoir si celle-ci est à orientation politique, associative ou commerciale. Par contre, la mise à disposition de tables et bancs est payante, par exemple pour le cas dont parle Monsieur Fabien Deillon, la location a été fixée à CHF 700.- pour les tables.

5. La grande salle était réservée pour le cas où la météo n'aurait pas été favorable. Combien coûte la réservation de la Grande salle comme solution de replis ?

En l'occurrence, pour cet événement, c'est le sous-sol de la Grande salle qui avait été pré-réservé. Celui-ci n'ayant pas été utilisé, aucune facture n'a été établie. En cas d'utilisation, il en aurait coûté CHF 280.- aux organisateurs.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande à Monsieur Deillon s'il souhaite répondre.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci beaucoup, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour remercier la Municipalité pour sa réponse qui me convient tout à fait. Peut-être une suggestion à faire, avant de poser cette question, je suis allé sur le site internet de la commune où j'ai souhaité trouver les tarifs et peut-être qu'il serait judicieux d'indiquer sur le site internet de la Commune les tarifs des différentes salles que nous pouvons louer. La grande salle, on ne sait pas combien elle coûte, c'est un petit peu dommage pour un organisateur de petits événements, de savoir si c'est quelque chose qui peut rentrer dans les cordes ou non. Ça peut et je vais un petit peu pousser le bouchon, ça peut permettre d'avoir quelques revenus supplémentaires.

14. Motions, postulats et interpellations

M. le Président précise que le Bureau n'a pas reçu d'interpellation. Il demande s'il y a des motions, postulats ou interpellations.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

13. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

J'ai deux questions écrites à la Municipalité. Une question assez brève et une autre qui nécessiterait quelques explications.

Les personnes à mobilité réduite, notamment en fauteuil roulant ou avec déambulateurs, ont besoin d'un réseau de chemins piétons sans marches. Les bordures hautes sont des obstacles insurmontables, si bien que des abaissements de trottoirs aux endroits pour traverser et des bordures basses dans des zones de traversée libres sont indispensables. Selon la norme SN 521500, donc une norme suisse dans le domaine du génie civil, constructions adaptées aux handicapés : les zones piétonnes doivent être partout séparées de la chaussée par une différence de niveau ininterrompue d'une hauteur minimale de 30 mm. Je voudrais donc demander à la Municipalité si une étude a été faite à ce propos sur le territoire de notre Commune, afin de vérifier si toutes les chaussées, chemins, trottoirs, passages piétons correspondent à ces normes. Merci de votre attention.

Monsieur le Président interrompt M. le Conseiller Kurt. Il lui précise qu'il est obligé d'en venir à la question à la Municipalité, plutôt qu'au débat politique du 25 novembre. Il propose qu'il ne se tienne pas ici sur les votations du 25 novembre au risque de finir à 07h00 le lendemain matin.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) reprend la parole

Très bien. J'aimerais savoir par rapport à cette votation qui aura lieu le 25 novembre prochain si la Municipalité de Prilly a une position ou un avis. Merci.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je serai extrêmement bref. Dans le cadre de la construction du centre sportif et de la patinoire de Malley, il était prévu un naming, la Vaudoise a remporté ledit naming. A mes souvenirs, il était prévu que le nom de Malley soit conservé dans celui qui portera son naming. Or, la pub fait apparaître actuellement « Vaudoise Arena ». Qu'en est-il ?

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Très brève aussi. Cela s'adresse à Monsieur le Syndic. Lors du dernier Conseil, j'avais posé la question et j'aimerais bien pouvoir dormir tranquille ce soir, qui avait participé de la Municipalité à Merle Blanc ? Si on pouvait me répondre, je pense que vous avez eu le temps nécessaire pour consulter vos collègues et savoir qui véritablement y a participé.

Madame la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai juste une petite question. Au chemin de Corminjoz, il y avait une ligne jaune pour les piétons. Maintenant, nous avons vers les nouveaux immeubles un magnifique trottoir qui au bout, n'est pas prévu pour les personnes à mobilité réduite, ils doivent descendre du trottoir, en tout cas 4 mètres pour être sur la route, mais au bout du trottoir, il n'y a pas d'abaissement et après un chemin caillouteux, qui était formidable avec l'été qu'on a eu, mais ces jours, on peut nettoyer nos chaussures et en plus pas prévu pour les personnes à mobilité réduite. Comment va-t-il être déneigé cet hiver ? Maintenant, les piétons ne peuvent plus passer sur la route, parce qu'il n'y a plus de ligne jaune pour les protéger.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Kurt, nous attendons le document écrit, puisqu'il s'agit d'une question écrite et on vous répondra par écrit à votre question concernant les zones piétonnes et vérification sur l'ensemble du territoire communal.

Madame Oesch, à Corminjoz, au niveau du trottoir, il y a effectivement aujourd'hui des incertitudes sur la partie du bas de Corminjoz sur le terrain et par rapport à une réfection, le chauffage à distance devait aussi faire des travaux, donc une fois que tout ça sera posé, on verra dans quel axe on va orienter le trottoir par rapport à la parcelle et ce qui était prévu. Le déneigement ne se fera pas, puisqu'on n'aura pas le temps de faire les travaux du trottoir avant cet hiver, puisque les températures maintenant ne permettent pas de goudronner de manière satisfaisante.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Kurt,

La position municipale dans le cadre de votations pour le 25 novembre, nous avons une fois pris position, puisque nous étions tous unanimes pour une votation sur la transition énergétique je crois et il s'avère que le service des Communes nous a remis à l'ordre. Nous ne pouvons pas en tant qu'organe exécutif, même si on est tous d'accord, donner notre avis pour des objets cantonaux et fédéraux. Nous pouvons donner notre avis pour un objet communal.

Monsieur Boulaz, naming en effet, vous avez peut-être été beaucoup trop vite dans le sens que le nom de Malley devait figurer dans le naming, absolument pas. Il devait rester dans l'esprit des gens et essayer de toujours savoir que nous étions à Malley. C'est le cas, puisque la nouvelle société qui était le CIGM avant, le Centre intercommunal de glace de Malley, est devenu le CSM, le centre sportif de Malley, puisqu'il y a la piscine en plus, ping-pong et escrime et salle de spectacles avec le hockey. Donc, pour le naming, il a toujours été décidé que si la Vaudoise acceptait de financer une certaine somme et non des moindres pour ce naming, on n'allait pas ajouter Centre Vaudoise Malley sur le naming. Non.

Si on veut qu'une société participe à ce naming et donne suffisamment, il fallait qu'elle soit seule dans ce naming, mais par contre le CSM dans son logo officiel, dans les papiers que nous envoyons, etc., c'est la nouvelle appellation contrôlée, le nom de Malley résiste donc toujours.

Monsieur Dupertuis, j'ai consulté mes collègues, personne n'a été au Merle Blanc. C'est tout ce que je peux vous dire. A partir de là, en effet, tirez-en les conclusions que vous voulez, mais je dois avouer que personne d'entre nous n'y a été.

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

J'aimerais revenir au nom du groupe, mais surtout en mon nom personnel sur un mail que nous avons reçu hier, dimanche 28, vers midi, en provenance du comité contre l'augmentation des impôts à Prilly. Je pense que vous l'avez toutes et tous reçu. Je ne vais pas accuser les personnes qui en sont les signataires, mais je trouve une fois de plus, parce que j'avais déjà fait la remarque par mail une précédente fois, que l'utilisation de nos adresses mail personnelles qui sont donc connues uniquement au sein du Conseil communal pour des questions en lien avec le Conseil communal soient utilisées à d'autres fins. J'explique, si c'était un comité qui était issu de la population et dont aucun membre ne faisait partie du Conseil communal, je ne pense pas que nous aurions reçu ce mail.

Personnellement, ça me dérange qu'on utilise le fait qu'on ait connaissance de mon adresse mail par un autre Conseiller communal pour recevoir ce genre de mail de publicité, qu'elle qu'en soit l'opinion partisane. J'aimerais donc s'il vous plaît que ce genre de procédure n'ait pas lieu, j'avais déjà pointé le doigt sur le fait une précédente fois il y a un an ou deux, qui avait été entendu, donc je réitère cette volonté aussi au nom du groupe qui est dérangé par ce genre d'utilisation qui m'étonne de la part d'ailleurs des personnes signataires qui sont pourtant bien pointilleuses sur les procédures d'une manière globale. Merci beaucoup.

Monsieur le Président ajoute qu'il n'a pas évoqué ce courriel et que c'est peut-être mieux ainsi.

Madame la Conseillère Federica Vono (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaitais simplement promouvoir la conférence qui aura lieu la semaine prochaine qui s'intitule « Réduisons nos déchets » ouverte à tous. Elle aura lieu dans cette salle mardi 6 novembre à 20h00. Pourquoi y aller, si vous n'avez pas encore eu l'information sur cette conférence ? Déjà, parce qu'elle est co-organisée par deux associations prilléraines, donc paroi info et 1008 ensemble, surtout aussi parce qu'il y aura plein d'astuces qui seront données pour limiter le gaspillage, ce qui peut être utile à chacun au sein de cette commune et enfin, parce que limiter le gaspillage permet aussi de limiter les frais et c'est à mon avis et sans aucun doute d'actualité au cœur de nos discussions de ce soir. Si vous voulez plus d'infos, vous pouvez vous rendre sur la page Facebook de la Ville qui a relayé l'information. Merci beaucoup.

M. le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Contre appel

M. le Président précise de se l'épargner.

M. le Président précise qu'il est 23h10 et lève la séance. M. le Président ajoute que la prochaine séance aura lieu le 12 novembre au Grand Conseil, il remercie les Conseillers pour leur présence et leur souhaite un bon retour chez eux.

Prilly, le 29 octobre 2018